

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 175
DES KILOMÈTRES 60 À 84 ET 84 À 227**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 20 avril 2005
Syndicat de la fonction publique
5100, boul. des Gradins
Salle Gosselin-Harguindeguy
Québec

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
QUESTIONS D'INTERVENANTS DU PUBLIC :	
LOUISE DUBÉ	6
ANDRÉ FORTIN	33
FRANTZ DION	40
FRANCINE BERNIER	55
CLAUDIA GAUTHIER.....	66
STEVE TREMBLAY	75
DANIEL POITRAS.....	87
BILL DOBSON.....	91
GEORGES LEGENDRE.....	100
MOT DE LA FIN	117

**19 h 01 – DÉBUT DE LA SÉANCE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

LA PRÉSIDENTE :

5

Bienvenue à cette sixième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement de la route 175 des kilomètres 60 à 84, 84 à 227. Alors, je suis Sylvie Girard, je préside cette commission et je suis accompagnée de madame Marie-Josée Auclair et de monsieur Alfred Marquis et de Louis Dériger, qui agissent à titre de commissaires sur cette commission.

10

Alors donc, sans plus tarder... nous allons passer assez rapidement au questionnement des gens. Je vais, par contre, demander d'abord aux personnes-ressources s'il y a des documents à déposer, d'abord pour le ministère de l'Environnement, Développement durable et Parcs, monsieur Juneau.

15

M. NICOLAS JUNEAU :

Non, pas de documents.

20

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lamontagne? Ça va.

25

Alors, pour le parc de la Jacques-Cartier, madame Bolduc? Ça va.

Madame Dubreuil pour Faune et Parcs?

Mme CHANTAL DUBREUIL :

30

En complément de réponse sur la question de la valeur d'un original...

LA PRÉSIDENTE :

35

Oui?

Mme CHANTAL DUBREUIL :

... j'aurais un document à déposer...

40

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

45

Mme CHANTAL DUBREUIL :

... qui pourrait permettre à la commission d'avoir un éclairage sur cette question.

LA PRÉSIDENTE :

50

Bon. C'est un document de?

Mme CHANTAL DUBREUIL :

55

L'importance sociale et économique des activités liées à la nature et à la faune au Québec en 2000.

LA PRÉSIDENTE :

60

Oui?

Mme CHANTAL DUBREUIL :

65

Et ensuite, c'est un document qui porte plus particulièrement sur... selon le type de gibier, les dépenses et les retombées économiques associées à la chasse d'un gibier en particulier. Alors, il y a l'original qui ressort sur...

LA PRÉSIDENTE :

70

O.K. On peut déposer le document tout simplement.

Mme CHANTAL DUBREUIL :

75

C'est comme vous...

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

80

Maintenant, peut-être aussi pour alors la Direction du patrimoine écologique, monsieur Le Rouzès, est-ce qu'il y avait des documents à déposer? Non? Ça va.

Monsieur Kemp? Oh, excusez-moi, monsieur... je ne vois pas votre nom.

85

M. DANIEL TREMBLAY :

Tremblay.

LA PRÉSIDENTE :

90

Tremblay. C'est ça. Est-ce qu'il y a des documents à déposer?

M. DANIEL TREMBLAY :

95 Oui, j'ai un document pour répondre à une question qui a été posée la semaine dernière dans la région du Saguenay, c'est sur la pression sur les écosystèmes forestiers.

LA PRÉSIDENTE :

100 Oui?

M. DANIEL TREMBLAY :

105 J'ai des documents... c'est des relevés d'évaluation de la perte de superficie productive suite aux coupes forestières dans l'unité de gestion Portneuf-Laurentides mais la section Laurentides.

LA PRÉSIDENTE :

110 Oui, c'est beau. Vous pouvez les déposer.

M. DANIEL TREMBLAY :

115 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

120 Alors, monsieur Kemp, je continue, c'est beau, vous n'avez pas de documents.

Monsieur Lajoie, pour le ministère de la Santé et des Services sociaux?

M. PIERRE LAJOIE :

125

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

130 Bonsoir.

M. PIERRE LAJOIE :

135 En fait, j'aurais deux documents à déposer en rapport avec une question qui a été formulée la semaine dernière...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

140

M. PIERRE LAJOIE :

... concernant les chlorures dans l'eau.

145

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. PIERRE LAJOIE :

150

Ce sont deux fiches de support produites par Santé Canada...

LA PRÉSIDENTE :

155

Oui?

M. PIERRE LAJOIE :

160

... pour les recommandations sur l'eau potable, une sur le chlorure et l'autre sur le sodium.

LA PRÉSIDENTE :

165

Parfait. Merci.

Alors, peut-être pour les autres personnes-ressources qui sont assises dans la salle, je ne sais pas s'il y en a qui ont des documents à déposer. Peut-être pour la Sépaq, monsieur Barnard. Peut-être vous approcher du micro. La semaine dernière, on parlait du dépôt éventuel du plan de développement de la Sépaq, est-ce que vous avez pu savoir s'il était disponible pour être déposé?

170

M. GUY BARNARD :

175

Oui. La semaine dernière, j'avais mentionné, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, que j'en faisais la demande au niveau de la Direction de la réserve.

LA PRÉSIDENTE :

180

Oui?

M. GUY BARNARD :

Ce plan devrait être disponible, là, mais pour le moment, je n'ai pas eu de confirmation, là. Donc...

185

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais donc dans les jours qui viennent, vous pourrez nous le faire savoir?

190

M. GUY BARNARD :

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

195

Parfait. Merci, monsieur Barnard.

Alors, pour le promoteur, est-ce qu'il y avait d'autres documents à déposer? Monsieur Bergeron?

200

M. LUC BERGERON :

Oui. On a déposé deux documents, un sur la présentation du concept du 2 + 1 qu'on a présenté cet après-midi et une, c'est une précision sur le type de véhicules lourds dans la réserve, qui avait été demandée au Saguenay.

205

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bergeron.

210

Alors, sans plus tarder, nous allons demander un premier participant, madame... -- oh, attendez avant, je vais vérifier si les gens qui s'étaient inscrits hier et qui n'étaient pas là cet après-midi, s'ils sont revenus. Alors, dans l'ordre, madame Louise Dubé. Oui? Alors, vous pouvez venir, madame Dubé. Alors bonsoir, madame Dubé.

215

Mme LOUISE DUBÉ :

Bonsoir, madame. Je ne sais plus par quelle question commencer, je les tourne tellement dans ma tête. Moi, ce qui me préoccupe, c'est l'avenir. Je voudrais savoir, lorsque les travaux seront terminés, qui va se préoccuper et se soucier des impacts sur l'environnement, entre autres, le reboisement, le nettoyage des bassins de rétention ou de captation et vérifier si le bruit est encore, comme on l'a mentionné hier, à décibel 51?

220

225 Voyez-vous, moi, ma résidence se situe au kilomètre 59,8 à peu près, alors je suis toujours dans l'impact de réaménagement et je suis continuellement, je veux dire, dans les travaux. Donc, je suis à la fin du dernier projet et au début du prochain.

230 Moi, je voudrais vous parler de la pollution par le bruit qui est une très grande préoccupation vu la réverbération du son dans la montagne. Décibel 51, c'est un chiffre, madame, ce n'est pas notre réalité. Nous, le soir et la nuit, on ne peut pas ouvrir aucune fenêtre tellement le bruit est fort.

235 Vous savez, les camions, avec les routes qui sont améliorées, roulent de plus en plus vite et on les entend très, très loin dans la montagne. Alors, la pollution par le bruit, c'est une préoccupation et ce n'est pas les petits monticules de terre et de *garnotte* qui amoindrissent le bruit.

LA PRÉSIDENTE :

240 Je vous demanderais, madame Dubé, d'arriver à votre question parce que ce sont des arguments que vous pourrez développer au moment de votre mémoire.

Mme LOUISE DUBÉ :

245 Alors, ma question, c'est : qu'est-ce qui nous garantit la réalisation optimale du projet, surtout quand l'eau, la pollution de l'eau – nous, on a un lac sur le terrain qui se déverse aussi dans le lac Saint-Charles et qui est en train de mourir à cause des débris des fondants, de l'ensablement et ce, malgré l'installation de deux bassins de rétention qui ne fonctionnent pas tellement bien. On est débordé d'eau.

250 Depuis 4-5 ans, nous n'avons plus aucun poisson dans notre lac. On a la formation d'algues et la couleur de notre lac est passée du bleu au brun. Alors moi, je voudrais savoir aussi – et tout ce dégât, madame, s'est fait dans l'espace de 4-5 ans et ça s'achemine vers le lac...

255

LA PRÉSIDENTE :

260 Je vais vous arrêter, madame Dubé, pour qu'on puisse régler par cas, sinon – d'abord, peut-être nous situer. Si on pouvait voir sur la carte le kilomètre 59 point X, là, si on peut voir une image?

Mme LOUISE DUBÉ :

265 Je ne suis pas sur le bord de la route, la route est comme ça et moi, je suis située ici.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Vous êtes...

270 **Mme LOUISE DUBÉ :**

En bas.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

... plus bas que la route?

Mme LOUISE DUBÉ :

280 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. On va essayer de visualiser à quel endroit vous êtes.

285

Mme LOUISE DUBÉ :

Justement là, là.

290 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, votre résidence, et vous parlez... c'est ce lac qui est là, là.

Mme LOUISE DUBÉ :

295

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

300 Comment il s'appelle, c'est quoi le nom de ce lac-là?

Mme LOUISE DUBÉ :

Il n'a pas de nom.

305

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

310 **Mme LOUISE DUBÉ :**

C'est un lac, je veux dire, qui était présent quand on l'a acheté, ça fait... je ne peux pas vous dire combien d'années ce lac existe, peut-être 40-50 ans. Il est fait en trois portions, il touche trois propriétés et il s'en va, je veux dire, il suit son chemin, là, vers le lac Saint-Charles.

315

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, ce que je vous demanderais peut-être d'abord, monsieur Bergeron, est-ce que c'est un des éléments qui a été évalué, là, dans le cadre de l'étude d'impact ou est-ce que vous avez des informations à nous donner sur la dégradation de ce lac-là, suite à des travaux, l'entretien des routes dans ce secteur-là?

320

M. LUC BERGERON :

Madame, le projet, il commence au kilomètre 60. L'étude d'impact a débuté passé le kilomètre 60, donc on n'a pas fait d'étude d'impact pour ce lac-là précis ou cette maison-là précise en termes de bruit.

325

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends. Mais pour ce qui est du lac, est-ce qu'on peut penser que la différence de couleur sur la carte, c'est le kilomètre 60, c'est où la zone d'étude?

330

Mme LOUISE DUBÉ :

Bien, voyez-vous, madame, l'autoroute...

335

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, madame Dubé.

340

Mme LOUISE DUBÉ :

Oui, d'accord.

345

M. LUC BERGERON :

Le kilomètre 60, c'est la route 371 qui est ici, puis on vient de voir que la propriété de madame est ici. Donc nous, l'étude d'impact, là, elle commençait ici, là, puis au nord, on n'a pas fait d'étude sur le lac, le bruit, en amont du kilomètre 60.

350

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais la zone d'étude... ce qu'on voit à l'écran avec ce qui est en coloration différente, est-ce que ça fait partie de la zone d'étude du projet?

355

M. LUC BERGERON :

Non, ça n'a aucun rapport.

360

LA PRÉSIDENTE :

Bon.

365

M. LUC BERGERON :

C'est une question de carte, là.

LA PRÉSIDENTE :

370

O.K. Maintenant, madame fait état de... c'est suite... il y a eu des travaux avant, là, juste avant.

Mme LOUISE DUBÉ :

375

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

380

Est-ce que vous êtes au courant si, lors de ces travaux-là, il y avait une évaluation de ces... est-ce que vous connaissez ce secteur-là? Je comprends que ce n'est pas dans la zone d'étude du projet qu'on regarde, mais on comprend que c'est la continuité des projets que le ministère du Transport a déjà réalisés pour l'aménagement, là, de l'autoroute.

385

Et le lien que je veux faire ou que je veux comprendre, c'est qu'on comprend qu'il y a eu des travaux, il y a eu un suivi qui a été fait sur ces travaux-là et on peut penser que, bon, la route continuant, avec le même type de travaux et des suivis aussi... avant d'aller, là, de poser une question plus sur le projet à l'étude, ce que je voudrais savoir, c'est est-ce que vous avez de l'information sur ce site-là ou cet endroit-là puisque vous venez de faire des travaux là?

390

M. LUC BERGERON :

Je vais demander à monsieur Bédard de répondre.

395

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y, monsieur Bédard.

M. YVES BÉDARD :

400

Bon. Évidemment, ce projet-là a fait l'objet d'une étude d'impact, je crois, en 88. Il y avait eu des audiences publiques aussi, ça fait quand même un certain temps.

LA PRÉSIDENTE :

405

Oui.

M. YVES BÉDARD :

410

Et puis c'est certain que quand on construit des bassins de sédimentation pour capter les sédiments, en général, on va capter surtout ce qu'on appelle chez nous les sables et les limons, des particules relativement grossières.

LA PRÉSIDENTE :

415

Hum hum.

M. YVES BÉDARD :

420

Au niveau des particules argileuses, il n'y a pas de bassin de sédimentation efficace pour capter ces sédiments-là. Ça, c'est souvent ce type de sédiments-là, les argiles très fines, qui restent en suspension très longtemps dans l'eau, alors il faut que ces particules-là déposent, ça prend 24 heures en milieu lacustre pour déposer les argiles.

425

Alors, ces particules-là qui sont quand même importantes dans les sédiments, on ne peut pas les... du moment qu'elles sont mises en suspension dans l'eau, on n'est plus capable de les arrêter, il n'y a pas moyen de les filtrer, il faudrait construire des piscines olympiques, là, des très grands bassins.

430

Alors, c'est sûr que ces sédiments-là colorent beaucoup l'eau mais en général, ils ne restent pas dans les bassins parce qu'ils sont en suspension. Ça fait que c'est certain que pendant les travaux, ça colore beaucoup les eaux.

435

Et puis au niveau des sels de déglacage, c'est certain que s'il y a une partie du drainage de l'autoroute qui passe par ces cours d'eau là naturels, il y a sûrement des variations de concentration de sel qui sont fonction de la fonte de la neige, tout ça, et puis ça, c'est certain, ça, parce qu'on ne peut pas retirer les sels de l'eau du moment qu'ils sont en solution, là.

LA PRÉSIDENTE :

440

Puis est-ce que les méthodes utilisées... il n'y a pas de méthodes plus perfectionnées qui pourraient éviter qu'il y ait une dégradation des cours d'eau environnants?

M. YVES BÉDARD :

445

Au niveau des argiles, la meilleure façon, c'est de travailler en amont et de faire en sorte qu'ils ne soient pas mis en suspension dans l'eau, donc travailler avec des mécanismes pour éliminer l'eau le plus possible, les talus exposés, là.

450 Mais du moment qu'ils sont mis en suspension... il faut l'éviter le plus possible mais c'est impossible, il n'existe pas de filtre pour capter ça. Mais comme je vous dis, ce n'est pas des matériaux qui restent dans les cours d'eau. Ces argiles-là, en général, vont déposer au niveau de l'estuaire du fleuve, là, dans ce qu'on appelle le bouchon vaseux où on commence à avoir de l'eau salée parce que le sel fait flocculer ces particules-là.

455

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être pour le ministère de l'Environnement, en regard de ce qui est soulevé par madame Dubé, est-ce que, dans le cadre du suivi des travaux précédents, il y a eu effectivement un problème qui s'est présenté là, est-ce qu'on peut penser que ce problème-là pourrait se répéter dans le projet que nous avons à l'étude?

460

M. NICOLAS JUNEAU :

465 Bien, en fait, pour ce qui est des matières en suspension, effectivement, on a validé auprès de nos experts au Ministère, là, pour le... en fait, on a un objectif, nous, un critère qui est de 25 milligrammes par litre supplémentaires à ce qui est actuellement dans les cours d'eau lorsqu'on fait des travaux. Par contre, c'est effectivement très difficile à rencontrer quand on est dans des milieux comme monsieur Bédard expliquait, là, des milieux argileux. Donc, pour ça, on est un peu d'accord avec ce que le MTQ avance.

470

Par contre, il y a un ensemble de moyens qui peuvent quand même être mis en place. Et puis vous demandiez pour les travaux dans le passé. Si on retourne peut-être plus dans la réserve faunique des Laurentides, on a des avis des divers spécialistes qu'on a consultés, dont les gens de Faune Québec, comme quoi il y a eu des problèmes puis, effectivement, l'enjeu numéro un, on en avait déjà parlé, lors des travaux, c'est vraiment l'application des mesures d'atténuation mais la surveillance, autrement dit, qu'il y ait des gens-là si jamais il y a des changements de température, un coup d'eau qui s'en vient, appliquer les meilleures mesures possibles.

480

Nous, notre avis, c'est qu'au niveau de la surveillance environnementale, lors des travaux, tant du promoteur, tant des différents ministères, je pense que c'est là qu'il y a peut-être des gains à y avoir, si le projet se réalise, là, pour minimiser les impacts.

485

C'est sûr qu'il y a des impacts, par exemple, par rapport aux matières en suspension, à partir du moment où les matières sont liquéfiées puis elles partent avec le courant, les impacts sont possibles, là.

490

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si je reprends le début de la question de madame Dubé, comment on peut se garantir qu'une fois qu'on a mis en place un programme... après le programme de compensation, un programme de remise à niveau de certains milieux ou un certain suivi environnemental qui doit se faire, comment la population peut être rassurée ou garantie que d'abord, un, que ça va donner des résultats et, deux, que ce suivi-là va être appliqué de façon rigoureuse?

M. NICOLAS JUNEAU :

Bien, à la lumière du passé puis des discussions qu'on a eues avec les différents experts, c'est ce que je vous dis, moi, je pense que le promoteur nous propose un programme de surveillance qui n'est pas complètement défini mais qui semble très intéressant, mais ce qui nous manque puis ce qu'on pense qui devra être fait, c'est qu'il y ait des ressources financières et humaines très importantes déployées pour la surveillance lors des travaux. Ça, c'est le gros gain.

Ensuite, c'est certain qu'il y a un suivi, là, qui est fait. Il y a différents programmes de suivi, on pourra en discuter. Il y en a pour les sels, il y en a pour... entre autres, il y a l'entretien aussi des bassins, on parle de bassins de décantation, de sédimentation, ces bassins-là accumulent des matières en suspension mais si on ne les entretient pas, il peut y avoir un problème. Il y a des choses comme ça que je peux avancer.

Aussi, madame disait, c'est quoi les garanties pour le futur? Nous, le travail qu'on a à faire, c'est l'analyse environnementale du dossier, on va en retirer des constats, des grandes conclusions, on fait nos recommandations. Et si le projet allait de l'avant, il va y avoir décret gouvernemental qui va s'inspirer de l'ensemble de vos travaux de la commission et des nôtres, et puis il y a des conditions de décret qui sont attachées à ça.

Autrement dit, il y a autorisation gouvernementale mais le projet peut, par exemple, être réalisé à condition que. Puis là, bien, il y a des conditions dans un décret puis, entre autres, il y a des conditions de suivi, il y en a un certain nombre qu'on élabore en travaillant avec nos experts puis il y en a d'autres qui sont des engagements du MTQ qui, parfois, sont classiques puis sont reconnu, puis ils font l'affaire, là. Donc, c'est un peu ça.

Puis ensuite, le Ministère assure un suivi de... là, on parle plus de suivi puis particulièrement de la part de notre ministère, c'est plus du contrôle après autorisation, là, on va faire du contrôle. Mais nous, on pense que les gains importants sont au niveau de la surveillance lors du chantier.

LA PRÉSIDENTE :

Et actuellement, comment ça fonctionne pour les surveillances? C'est-à-dire que le ministère des Transports, c'est comment que vous fonctionnez?

535 Vous, vous donnez, par exemple... vous allez en appel d'offres pour certaines sections
ou certains types de travaux avec des entreprises. Ces entreprises-là auront l'obligation, vous
leur donnez dans un devis... dans le devis ou l'appel d'offres, il y a ce qu'on appelle un devis
environnemental qui va donner les précisions de comment faire les travaux pour répondre,
disons, aux attentes, aux exigences des ministères.

540 Donc, c'est la personne qui a signé le contrat qui va appliquer ça ou est-ce que c'est le
ministère des Transports qui surveille ça? Qui va surveiller ce qui est exigé au départ? Parce
qu'on risque d'avoir une chaîne d'intervenants différents qui se passent leurs responsabilités, là.

545 **M. LUC BERGERON :**

On a une petite présentation ici puis je vais demander à monsieur Bédard de la faire.

M. YVES BÉDARD :

550 Alors, ce qu'on a prévu pour ce chantier-là, pour les deux chantiers, en fait, c'est
d'engager une équipe, d'une part, une équipe de techniciens supervisés par des professionnels
qui auraient comme mandat un mandat de cinq ans, justement parce qu'on veut s'assurer d'une
continuité du personnel, ce qui est très important parce que, actuellement, il y a peu de firmes
555 privées qui ont fait de la surveillance environnementale sur les chantiers.

Donc nous, d'une part, on va former cette équipe-là et on s'assure de tout leur transférer
notre expertise. Puis ces gens-là vont être sur le chantier en permanence, ils vont assister à
toutes les réunions de chantier, ils vont connaître les plans et devis de fond en comble, toutes les
560 clauses environnementales, ils vont les connaître et les lister.

Ils vont avoir à approuver de l'entrepreneur un programme de protection de
l'environnement. Ils vont être en contact direct... on va former un comité avec tous les
intervenants, autant Pêches et Océans, la Fapaq, tout ça, le ministère de l'Environnement et
565 Parcs, tout ça. Il y aura un comité qui sera réuni régulièrement et puis qui sera surtout en lien de
façon informatique, là, de façon quotidienne et hebdomadaire, il y aura des rapports de faits
officiels... officiels pour être capables de faire en sorte que tout le monde soit capable de suivre
le chantier presque en tant réel, avec les moyens de communication qu'on a, ce sera possible,
puis qu'on puisse faire des correctifs au fur et à mesure.

570 Mais là, évidemment, ça va être la première fois qu'on va avoir du personnel dédié à
temps plein pour la surveillance. Ce ne sera pas un technicien qui y va à l'occasion mais un
technicien qui va être en permanence.

575 Par un certain nombre de kilomètres de chantier, il y aura un technicien, là, on évalue la
quantité, puis ces gens-là vont avoir une seule fonction, c'est de faire de la surveillance
environnementale puis c'est des gens qui seront formés. Ça fait que ça, c'est quelque chose de
nouveau qui devrait s'assurer d'un bon suivi.

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est quelque chose, monsieur Juneau, qui vous semble intéressant comme proposition pour le Ministère?

585 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Oui, c'est quelque chose qui est intéressant. Ce qui nous manque, le plus important, par contre, c'est comment ça va être déployé au niveau combien de personnel, combien de ressources humaines et financières vont être investies? Le cadre, on l'avait déjà, dans l'étude d'impact, il était déjà présenté, l'addenda 2, entre autres, pour les kilomètres 60-84, une bonne description, c'est quelque chose d'intéressant. Il reste à voir concrètement qu'est-ce que c'est sur le terrain parce que là, si ça se réalisait, on parle sur l'ensemble de 45 chantiers sur cinq ans.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur 4-5 ans.

M. NICOLAS JUNEAU :

600 Ça fait beaucoup de choses, donc ça prend beaucoup de monde, beaucoup de ressources.

LA PRÉSIDENTE :

605 Mais on comprend que dans le décret que vous allez suggérer, dans le décret, il y aura des contraintes ou des exigences à cet égard pour l'aspect surveillance des travaux?

M. NICOLAS JUNEAU :

610 Si le gouvernement émet un décret pour la réalisation du projet, c'est certain que nous, on va recommander qu'il y ait une condition à cet égard-là, sauf que ce qu'on préférerait, c'est que le programme soit défini, c'est ce à quoi travaille le promoteur actuellement, c'est ce qu'il nous dit, définir combien d'argent, combien de personnes, comment ça va être déployé.

615 Puis ça, si on l'avait avant notre recommandation, pour faire nos recommandations ministre, on serait beaucoup plus à l'aise pour statuer sur l'acceptabilité environnementale. Parce que si les ressources sont mineures, ça, c'est intéressant mais ça ne donne pas grand-chose; alors que si les ressources sont importantes et bien déployées, ça change sur l'impact du projet, là.

620

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bédard, est-ce qu'il y a de prévu un moment où on va... est-ce que c'est déjà prêt à déposer une déposition là-dessus?

625

M. YVES BÉDARD :

Bien là, on n'est pas prêt à la déposer à la commission. Le devis, on a un préliminaire de fait, on a les commentaires des deux régions, parce qu'on est deux régions là-dedans.

630

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

635

M. YVES BÉDARD :

Et puis comme j'avais déjà parlé à quelques collègues, du moment que nous, à l'interne, on va avoir accepté notre devis, on va le soumettre aux partenaires pour s'assurer... parce qu'ils vont être parti prenante du suivi aussi, là. Alors, on va leur soumettre pour voir si ça correspond vraiment à leurs attentes puis si on peut modifier des choses avant évidemment d'aller en appel d'offres avec un devis comme ça.

640

Alors ça, c'est certain que, après qu'on aura fait une entente entre les deux régions, s'assurer du contenu, la prochaine étape, c'est de réunir les partenaires, former un comité pour s'assurer que tout se passe dans le meilleur désir de tout le monde.

645

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mon collègue a une question.

650

M. LUC BERGERON :

Madame la Présidente, il me reste un point à préciser.

655

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

660

M. LUC BERGERON :

C'est qu'il faut comprendre aussi que l'ampleur des ressources qu'on va vouloir investir, ça dépend de notre rythme de production puis monsieur Dugré a bien dit au Saguenay la semaine passée que, actuellement, ça, ce n'est pas fait. C'est-à-dire que vous comprendrez facilement que si on partait en 2006 avec deux chantiers ou 12 chantiers, c'est complètement différent.

665

Et ça, cet exercice-là de planification, on ne l'a pas fait parce qu'on n'est pas encore en contrôle sur... et notre planification, et le calendrier où on va être autorisé, les budgets, la

670 planification avec un canal, bref, il nous manque encore beaucoup d'*input* pour qu'on soit capable de dire : bien, en 2006, on va avoir 10 chantiers; en 2007, on va en avoir 14, 15, 2, 3.

675 Actuellement, on n'est pas capable de faire ça, ce qui fait en sorte que l'ampleur des ressources, évidemment, un jour, au fur et à mesure que nos plans et devis vont avancer, on va être capable d'identifier quel rythme de production on va être capable de se donner et c'est à partir de ce rythme-là qu'on va effectivement se donner une structure de surveillance qui va être adaptée au rythme qu'on va vouloir prendre au niveau des contrats.

LA PRÉSIDENTE :

680 Merci.

M. LUC BERGERON :

685 C'est pour ça qu'actuellement, c'est difficile pour nous de dire on aura besoin de X surveillants parce que c'est attaché avec le rythme de production.

LA PRÉSIDENTE :

690 Non, mais on comprend bien ça, monsieur Bergeron. C'est plus pour... ce que je voulais savoir, c'est si le principe, la définition même des tâches et tout ça, elle... je comprends que vous ne pouvez pas nous dire maintenant combien qu'il va y avoir de personnes qui vont travailler à telle place et à quel coût, mais je voulais savoir si le programme de surveillance spécifique, lui, est prêt à être déposé, dire voici comment ça va fonctionner et avec quelles personnes. C'était plutôt cet aspect-là que je soulevais, mais monsieur Bédard, bon, a répondu en partie.

695

M. LUC BERGERON :

700 Il faut comprendre aussi qu'un chantier comme ça, c'est unique au Québec, il n'y en a jamais eu.

700

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

705 **M. LUC BERGERON :**

710 Donc, on est dans l'inconnu actuellement. Donc, on innove en matière de suivi environnemental, d'ampleur des suivis. On s'est donné des mécanismes qu'on négocie avec les partenaires environnementaux, la Sépaq, et cetera. Donc, actuellement, on est dans un processus où on tente de se donner des mécanismes qui vont satisfaire le plus possible les partenaires. Il faut comprendre qu'on innove, là.

LA PRÉSIDENTE :

715 Merci.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

720 Oui, Madame la Présidente. Ma question allait un peu dans le même sens, c'était de préciser peut-être certains objectifs qu'on a entendus et que je voudrais voir si je suis correct avec les durées, du moins.

725 C'est parce que dans l'étude d'impact, normalement il y avait un suivi qui était prévu de deux ans pour la plupart des choses; maintenant, on nous dit que le suivi serait de cinq ans. Et est-ce que l'équipe qui serait formée – c'est sûr qu'il y a plusieurs questions dans la même, là – mais est-ce que l'équipe qui serait formée serait aussi celle qui serait responsable de faire la caractérisation avant le projet ou si c'est un autre groupe qui ferait ça?

730 Et l'autre chose, c'est que vous nous avez parlé hier d'un suivi sur 10 ans pour la qualité de l'eau. Alors, je ne sais pas si on pourrait préciser un peu ces objectifs-là en termes de suivi?

LA PRÉSIDENTE :

735 Peut-être différencier. Tout à l'heure, on parlait de la surveillance des travaux. Maintenant, pour le programme de suivi, ce à quoi madame Dubé faisait aussi référence, c'est une fois qu'on a bien appliqué, dans le meilleur des mondes, la façon de faire les choses avec une surveillance très serrée durant les travaux, c'est difficile de comprendre un peu, là, la durée des suivis que vous avez proposés en regard de... que ce soit les suivis au niveau des espèces, des milieux ou pour le bruit et autres; est-ce qu'il y a moyen de nous expliquer?

740

M. LUC BERGERON :

Oui. Monsieur Martel va vous présenter ça.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Martel?

M. DONALD MARTEL :

750

Oui. Je vais faire un petit résumé des principaux suivis pour la partie du 143 kilomètres. Pour ce qui est du sud à Stoneham, on aura juste à ajouter un petit peu les suivis au niveau du bruit puis peut-être un ou deux éléments que monsieur Bédard pourra compléter.

755

Premièrement, je veux faire une différence entre la surveillance et le suivi.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. C'est ça. Je pense que... oui.

760

M. DONALD MARTEL :

O.K. Alors, pour la surveillance, c'est pendant les chantiers.

765

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

M. DONALD MARTEL :

770

Alors, quand les chantiers sont terminés, on n'en parle plus.

Pour ce qui est des suivis, alors on a différents programmes de suivi environnemental qui ont été présentés dans notre rapport d'étude. Je vais tous les nommer même s'il y a des sujets dans ça qui n'ont peut-être pas été encore traités à fond.

775

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais on va les traiter plus à fond à partir de demain, oui.

780

M. DONALD MARTEL :

Alors, je commence par le suivi des puits d'eau potable. Je m'excuse, je n'ai pas entendu votre...

785

LA PRÉSIDENTE :

Non, ce que je veux dire, pour ce qui est vraiment du contenu du questionnement de la commission, on va peut-être en avoir effectivement sur comment va se faire le suivi.

790

M. DONALD MARTEL :

O.K.

795

LA PRÉSIDENTE :

Mais peut-être simplement nous donner le type de suivi et combien d'années qui est prévu.

800

M. DONALD MARTEL :

Oui. O.K. Alors, pour ce qui est du suivi des puits d'eau potable, en général, le ministère des Transports fait un suivi des puits à risque pendant deux ans à partir de l'analyse du drainage

805 des plans de construction et d'un état de référence avant les travaux. Si jamais il y a des problèmes qui sont détectés à l'intérieur de ces deux ans-là, le Ministère met des mesures en œuvre pour redonner de l'eau potable au puits qui est affecté.

810 Au niveau du suivi de la qualité de l'habitat du poisson, il va y avoir un suivi pendant trois ans du régime sédimentaire ainsi que de l'impact des sels de voirie et de l'efficacité des mesures d'atténuation. O parle de l'aménagement de l'habitat et la montaison dans les ponts et ponceaux.

815 Alors ça, ça couvre plusieurs éléments mais c'est un suivi qu'on appelle en général suivi de la qualité de l'habitat du poisson, mais ça couvre au moins 16 lacs. Il y en a 15 dans ça qui ont été recommandés par nos collègues du ministère de l'Environnement et de Faune et Parcs. Il y en a un qu'on a ajouté, nous, parce qu'il y avait des résidences alentour puis qu'on voulait s'assurer qu'il n'y avait pas d'impact majeur au niveau des sels de voirie.

820 Puis il va y avoir aussi des suivis sur les cours d'eau mais les cours d'eau, on ne les a pas encore décidés, là; quand on va avancer un petit peu plus dans notre projet, on va s'asseoir avec les partenaires et on va statuer sur quelques cours d'eau principaux, dépendamment des bassins versants, là, petits, moyens, grands.

825 Puis quand je dis «suivi pendant trois ans», bien, bien entendu, on a parlé qu'on aurait peut-être entre 40 et 45 chantiers qui vont être répartis sur cinq ans, bon, bien, le trois ans va débiter à la fin des travaux de chacun des chantiers. Ça fait que si les travaux durent cinq ans, c'est sûr que la première année, il y a des suivis qui vont déjà être terminés quand on va finir les derniers chantiers.

830 Le troisième point, c'est le suivi des aménagements de terres humides. On vous a présenté, à Saguenay, certaines mesures de compensation pour les terres humides, ces suivis-là devraient être pendant trois ans du régime hydrique, des plantations et de la fréquentation par la faune. On parle de trois ans.

835 On continue. Le quatrième, ce serait le suivi des aménagements pour la grande faune. On a présenté aussi à Saguenay l'aménagement, là, d'une cinquantaine de kilomètres de clôture, et cetera. Alors, c'est sûr que là-dessus, je parle de suivi perpétuel, parce que tant que le ministère des Transports est propriétaire de ces infrastructures, de ces ouvrages, bien entendu qu'on va les suivre.

840 Alors si dans 25 ans, il y a un arbre qui tombe sur une partie de clôture puis qu'il faut la remplacer ou quoi que ce soit, il est bien entendu qu'on va continuer l'entretien de ces ouvrages-là. Alors, suivi des clôtures et traverses, on continue les statistiques d'observation et de collision ainsi que la continuité des recherches dans le domaine.

845 Un autre point, suivi des aménagements paysagés. Ça, c'est contractuel avec nos entrepreneurs. Il y a des obligations de résultats pour l'engazonnement et les plantations, il y a des pourcentages à respecter, plus un entretien de deux ans pour les plantations.

850 **LA PRÉSIDENTE :**

Et puis donc... de toute façon, vous allez nous déposer l'ensemble des...

855 **M. DONALD MARTEL :**

De ces diapos-là ou des suivis?

LA PRÉSIDENTE :

860 Oui, c'est ça.

M. DONALD MARTEL :

Oui. Oui.

865

LA PRÉSIDENTE :

Je voulais passer plus rapidement pour arriver à la question de...

870 **M. DONALD MARTEL :**

C'est mon dernier point.

LA PRÉSIDENTE :

875

... O.K., pour le climat sonore. Ça, ce que vous nous parlez, c'est ce qui est prévu pour toute la partie...?

M. DONALD MARTEL :

880

Ça, c'est ce qui est prévu pour l'ensemble du projet.

LA PRÉSIDENTE :

885

O.K., pour l'ensemble du projet.

M. DONALD MARTEL :

On pourrait dire, là, 24 kilomètres...

890

LA PRÉSIDENTE :

Y compris Stoneham-Tewkesbury. O.K.

895 **M. DONALD MARTEL :**

... plus le 143 kilomètres. Cependant, pour ce qui est des suivis de bruit, là, je pourrais peut-être y aller avec mon collègue.

900 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce qui se rajouterait... ça, ça comprend l'ensemble des suivis qui sont prévus?

M. DONALD MARTEL :

905

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

910

Et je voudrais bien comprendre ce que vous avez dit, c'est que quand on parle de suivi, c'est à la fin des travaux, là, parce que si ça prend trois ans, quatre ans, cinq ans, puis si c'est un suivi de trois ans qui est prévu, ça veut dire que c'est trois ans...

M. DONALD MARTEL :

915

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

920

... huit ans après le début des travaux.

M. DONALD MARTEL :

925

Chacun des chantiers...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

930

M. DONALD MARTEL :

... le démarrage des suivis de chacun des chantiers se fait...

LA PRÉSIDENTE :

935

O.K.

M. DONALD MARTEL :

940 ... aussitôt qu'il se termine.

LA PRÉSIDENTE :

945 Alors, pour ce qui est de la question de climat sonore, plus particulièrement dans les zones qui sont plus au sud, entre autres, Stoneham-Tewkesbury qui sont les zones habitées, alors qu'est-ce qui est prévu comme suivi?

M. MARCEL GAGNÉ :

950 Il y a aussi un... un suivi sonore au niveau des impacts sonores, c'est-à-dire, qui va être réalisé, celui-là est un peu plus complexe dans un sens parce qu'il va y avoir quand même des relevés sonores avant, un an avant les travaux pour valider effectivement où est-ce qu'on en est, avant les travaux, un an après les travaux, cinq ans et peut-être aussi... pas peut-être, il y aura aussi un comptage de circulation 10 ans plus tard pour valider si, effectivement, les prévisions de
955 circulation correspondent à ce qu'on avait prévu initialement.

LA PRÉSIDENTE :

960 O.K. Et on comprend que ce que vous nous avez déjà expliqué, c'est que l'objectif étant de toujours être 55 dBA et moins?

M. MARCEL GAGNÉ :

965 Là, il faut faire attention, là, 55 dBA et moins était derrière les écrans sonores.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

970 **M. MARCEL GAGNÉ :**

Ça se peut qu'à certains endroits, il n'y a pas de mesure de prévue présentement et ça dépasse le 55.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que vous avez fait actuellement une évaluation tout le long du projet dans la zone habitée, maison par maison, quel est le niveau actuel?

980 **M. MARCEL GAGNÉ :**

Ce n'est pas maison par maison, c'est quand même des relevés statistiques, si on peut dire, mais c'est un modèle mathématique qui définit le niveau sonore le long du parcours, le long du trajet en tant que tel...

985

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

990

M. MARCEL GAGNÉ :

... l'étude qui a été déposée la semaine dernière, qui va être d'ailleurs actualisée pour tenir compte d'autres éléments qui se sont ajoutés pendant les deux dernières semaines, montre effectivement le niveau sonore de chacune des habitations, mais pas point par point, c'est plus au niveau des isophones, isophones qu'on dit dans des corridors à peu près identiques, si on peut dire.

995

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1000

M. MARCEL GAGNÉ :

Autant pour la route actuelle que pour le niveau futur. O.K.

1005

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Dubé, votre deuxième question?

1010

Mme LOUISE DUBÉ :

Bien, voyez-vous, ça...

LA PRÉSIDENTE :

1015

Oui, excusez-moi, je vous ai coupé la parole. Vous aviez autre chose à rajouter?

M. MARCEL GAGNÉ :

1020

Oui. Peut-être juste une précision.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

1025

M. MARCEL GAGNÉ :

1030 Au niveau quand même des relevés sonores, il va y en avoir quand même un peu plus, si je peux dire, derrière les écrans antibruit parce qu'on veut vraiment valider à ce niveau-là, parce qu'on a créé un impact négatif, que les écrans soient aussi efficaces que ce qu'on avait dit, dans un sens.

LA PRÉSIDENTE :

1035 O.K.

M. MARCEL GAGNÉ :

1040 Ça fait qu'il y a plus de précisions au niveau des relevés sonores à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Dubé, votre deuxième question?

1045 **Mme LOUISE DUBÉ :**

Je n'ai pas de deuxième question. Vous avez...

LA PRÉSIDENTE :

1050 O.K.

Mme LOUISE DUBÉ :

1055 Je veux dire...

LA PRÉSIDENTE :

1060 Je l'ai posée en même temps? Bon. Bien, vous pouvez vous réinscrire pour revenir. Merci.

Mme LOUISE DUBÉ :

1065 Je vous remercie de vous préoccuper de l'avenir de notre environnement parce que c'est bien important. Nous vivons dans une zone rurale et je pense que notre qualité de vie, je veux dire, on veut la garder aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Merci.

Mme LOUISE DUBÉ :

Merci beaucoup.

1075

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais...

1080

M. NICOLAS JUNEAU :

Pardon, Madame la...

LA PRÉSIDENTE :

1085

Oui?

M. NICOLAS JUNEAU :

1090

Oups! Pardon, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas qui...

1095

M. NICOLAS JUNEAU :

Environnement.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Excusez. Moi, j'entends des deux côtés pareil!

M. NICOLAS JUNEAU :

1105

Je voulais intervenir, là, avant qu'on aille plus loin, sur la surveillance.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Oui.

M. NICOLAS JUNEAU :

1115

Nous, ce qu'on apprécierait peut-être, puis de voir avec le promoteur si c'est possible et on penserait bien que oui, il y a certains tronçons pour lesquels les plans et devis sont très avancés, c'est ce qu'on a entendu. Pour ces tronçons-là, peut-être qu'il serait possible de

développer un plan... un programme de surveillance qui refléterait ce qu'on a eu comme information.

1120 Il pourrait nous être déposé pour commentaires, analyse puis évaluer si nous, on est satisfait, si les gens de la Faune sont satisfaits, l'ensemble des intervenants sont satisfaits et puis ça pourrait être notre base d'évaluation pour la suite des travaux parce qu'ils ont une bonne connaissance, à ce niveau-là, des travaux qui vont devoir être faits si ça se réalise, puis ils ont une connaissance aussi de qu'est-ce qui a mal été dans les autres tronçons dans les années
1125 passées. Donc, je pense qu'on pourrait avoir quelque chose d'intéressant avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

1130 C'est possible, monsieur Bergeron, de déposer ça, avec l'expérience que vous avez sur les travaux?

M. LUC BERGERON :

1135 Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. La simple et bonne raison qu'au ministère des Transports, on a interrompu tous nos processus de plans et devis en respectant le processus du BAPE. Donc, on va attendre que le BAPE...

LA PRÉSIDENTE :

1140 Je ne vous demande pas les plans et devis, là.

M. LUC BERGERON :

1145 Bien, c'est ce que j'avais compris, là.

LA PRÉSIDENTE :

1150 Non. Je comprends que ce qui est demandé de la part du ministère de l'Environnement, c'est déjà un premier jet de comment vous voulez le faire, qui serait là-dessus, comment vous procéderiez.

1155 Alors ça, on n'a pas besoin des plans et devis pour savoir exactement combien de personnes et qu'est-ce que ça va coûter. C'est dans ce sens-là. Si je comprends bien, c'est ça, monsieur Juneau?

M. NICOLAS JUNEAU :

Absolument.

1160 **M. LUC BERGERON :**

O.K. J'avais compris les plans et devis.

LA PRÉSIDENTE :

1165

Non, non, non, pas du tout.

M. LUC BERGERON :

1170

Vous parlez du plan de surveillance.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Non, non, je comprends bien comment ça fonctionne. Je veux dire, c'est le principe lui-même, est-ce que vous pourriez nous déposer d'ici, je ne sais pas, moi, peut-être deux semaines, si c'est possible? Dans le fond, un peu ce que vous m'avez expliqué ce soir mais de façon beaucoup plus claire avec certains aspects, est-ce que vous pourriez nous déposer ça?

M. LUC BERGERON :

1180

Oui, O.K. Monsieur Martel va...

LA PRÉSIDENTE :

1185

Monsieur Martel?

M. DONALD MARTEL :

1190

Oui. Je voudrais juste faire une petite précision. Dans la section 8 du rapport d'étude d'impact, on a quand même 3-4 pages, là, qui décrivent très bien les principes qu'on veut appliquer dans notre plan de surveillance, c'est vraiment ça qu'on va appliquer puis ça fait deux (2) ans qu'on en parle avec nos partenaires puis je pense que tout le monde est d'accord avec ça.

1195

Le seul élément qu'il manque à l'heure actuelle, c'est de présenter notre devis d'appel d'offres qu'on est en train de construire. Puis, bien entendu, le jour où le projet sera autorisé, bien entendu, on va lancer des appels d'offres pour engager ces équipes-là.

1200

Ça, c'est certain, comme monsieur Bédard l'a dit tout à l'heure, dès qu'on va avoir le modèle de notre devis d'appel d'offres, quand nous, on va s'être entendus au niveau administratif comment est-ce qu'on va fonctionner au nord et au sud, ça va être la même chose mais quand même, s'organiser pour s'harmoniser. La première chose, la première étape qu'on va faire après, c'est de le présenter à nos partenaires pour s'assurer que ça réponde à leurs besoins. On va le déposer.

1205

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce que vous nous dites, c'est que ça vous prend les plans et devis d'abord?

1210 **M. DONALD MARTEL :**

Non, ce n'est pas ça que je dis.

1215 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. DONALD MARTEL :

1220 Je dis nos principes sont dans le rapport d'étude d'impact, ils sont toujours valides. Puis je pense que ça vaut la peine que vous les relisiez parce qu'on est allés très loin dans nos principes.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

M. DONALD MARTEL :

1230 La deuxième chose, c'est qu'on est en train de rédiger notre devis d'appel d'offres puis ce devis-là, on va le présenter à nos partenaires avant de lancer les appels d'offres comme ici...

LA PRÉSIDENTE :

1235 O.K.

M. DONALD MARTEL :

... pour l'équipe de surveillance.

1240

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Peut-être que ma collègue aurait une question avant?

1245 **Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire :**

En ce qui concerne le suivi, le protocole de caractérisation du milieu aquatique, est-ce que ça, c'est avancé, est-ce que vous avez eu l'information, est-ce que vous êtes en mesure de fournir l'information au ministère qui veut suivre la ressource?

1250

M. DONALD MARTEL :

1255 C'est avancé mais ce n'est pas terminé. Ça aussi, on le fait en parallèle. Au fond, là, les deux seuls documents qui restent à compléter dans notre analyse environnementale, c'est le devis pour l'équipe de surveillance, qui est très avancé, et c'est notre protocole aussi pour le programme de suivi sur l'habitat du poisson que j'ai montré tout à l'heure, celui-là aussi, on prépare une rencontre avec nos partenaires avant de le lancer.

LA PRÉSIDENTE :

1260

Monsieur Juneau?

M. NICOLAS JUNEAU :

1265

Oui, effectivement, les engagements, on les a bien lus puis ils sont bien détaillés. Par rapport au programme... je reviens à la surveillance, ce qui nous manquerait, c'est plus un exemple de déploiement au niveau du nombre de personnes, l'effort financier qui va être fait, donc humain en même temps, là, ça va de pair habituellement, pour s'assurer une surveillance concrète sur le terrain. Parce que là, on trouve très intéressante l'approche qui est développée

1270 mais pour nous, pour statuer sur l'impact possible, si le projet se réalise puis qu'on sait juste que ça va être fait mais on ne sait pas de quelle façon, à quel point, ça va être... on ne sait pas si ça va être à la hauteur de nos attentes. C'est ça qu'on voudrait.

LA PRÉSIDENTE :

1275

Est-ce que je me trompe, monsieur Juneau, si je pense que... parce que ce n'est pas les premiers projets que vous faites, ce n'est pas les premières... les nouvelles façons de procéder, là, il y a des étapes qui sont nécessaires avant d'autres, est-ce que je me trompe en pensant que c'est une mesure plus particulière pour laquelle vous voulez être informés parce qu'il y a eu des exemples non concluants avant, dans les travaux qui viennent d'être réalisés, en regard de ce qui avait été visé?

1280

M. NICOLAS JUNEAU :

1285

Effectivement, c'est à la lumière des commentaires qu'on a eus des différents intervenants, c'est à la lumière du milieu... bien, en fait, pas à la lumière mais c'est le contexte particulier de la réserve faunique des Laurentides qui a des grandes précipitations, des conditions difficiles pour les travaux qui ont mené à conclure...

LA PRÉSIDENTE :

1290

Hum, hum.

M. NICOLAS JUNEAU :

1295

... d'ailleurs, le promoteur l'avance dans son document puis ce n'est pas une situation facile, il y a des difficultés, il en est conscient, puis c'est de là qu'ils ont développé la nouvelle façon de faire qui est très intéressante. C'est vraiment au niveau du déploiement.

1300 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Non, mais je retiens votre position. La commission va en tenir compte.

1305 **M. LUC BERGERON :**

Madame, on pourrait quand même prendre un engagement d'un dépôt. On ne pourra pas faire ça ici...

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

M. LUC BERGERON :

1315 ... dans les prochains jours mais on parle de peut-être un mois, on pourrait déposer...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1320

M. LUC BERGERON :

... un genre de prototype.

1325 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. LUC BERGERON :

1330

Puis on me précise... on me souffle à l'oreille qu'on aura quand même une obligation de résultats qui fait en sorte que ça aussi, c'est un engagement qu'on a pris dans l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

1335

O.K.

M. LUC BERGERON :

1340 Mais d'ici un mois, on sera en mesure de déposer un genre de prototype de devis d'appel d'offres...

LA PRÉSIDENTE :

1345 Oui?

M. LUC BERGERON :

... un devis de surveillance qui va essayer d'encadrer justement, là...

1350

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1355 **M. LUC BERGERON :**

... nos principes qui ont été établis dans l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

1360

O.K. Donc, vous pourrez le déposer à la commission. Merci.

Alors, je vais appeler un prochain participant qui était peut-être... je ne sais pas s'il est revenu, monsieur André Fortin. Oui. Bonsoir, monsieur Fortin.

1365

M. ANDRÉ FORTIN :

Bonsoir.

1370 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre première question.

M. ANDRÉ FORTIN :

1375

D'abord, je voudrais dire que je parle au nom du Regroupement des citoyens de Stoneham.

LA PRÉSIDENTE :

1380

Oui.

M. ANDRÉ FORTIN :

1385 Notre préoccupation est la même que la madame qui m'a précédé...

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

1390

M. ANDRÉ FORTIN :

... hein, c'est la pollution sonore. Avant de poser mes questions, si vous le permettez, j'aimerais déposer...

1395

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui?

1400

M. ANDRÉ FORTIN :

... une pétition signée par 159 résidents en grande partie de la 1^{re} Avenue, du village aller jusqu'à la jonction avec le boulevard Talbot.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

M. ANDRÉ FORTIN :

1410

On est très perturbés par le bruit de la route. Alors, si vous me permettez de déposer cette pétition-là.

LA PRÉSIDENTE :

1415

Oui. Vous allez la déposer à madame Gélinas, la coordonnatrice, qui doit s'assurer de la confidentialité de certains éléments d'information qu'il y a sur les pétitions et nous allons la déposer après ça dans les centres de consultation et sur le site.

1420

M. ANDRÉ FORTIN :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1425

Alors, votre première question, monsieur Fortin?

M. ANDRÉ FORTIN :

1430 Alors, ma première question est la suivante. Nous avons acquis un sonomètre, le Regroupement des citoyens de Stoneham, et nous avons pris quelques lectures. Chez moi, c'est 70 décibels, entre 67 et 70 décibels environ lorsqu'un poids lourd passe vis-à-vis chez moi. O.K. J'aimerais que le ministère des Transports m'explique avec quelle gymnastique arithmétique ils en arrivent à un chiffre de 51 dBA puis que ça ne serait plus supposé me déranger?

1435

LA PRÉSIDENTE :

 Peut-être expliquer, monsieur Bergeron ou monsieur... excusez, pas Bédard, monsieur...

1440

M. LUC BERGERON :

 Madame, je pense qu'on est poussés dans nos derniers retranchements, vous allez devoir nous laisser faire notre présentation sur le bruit!

1445

LA PRÉSIDENTE :

 Mon problème, c'est que j'ai beaucoup, beaucoup de gens, j'ai à peu près 30 personnes qui attendent et je me dis c'est sûr que...

1450

M. LUC BERGERON :

 Parce que tout le monde va...

LA PRÉSIDENTE :

1455

 Le problème, c'est que c'est la longueur de votre présentation, ce n'est pas la présentation en soi. Si vous êtes capable de la faire dans 10 minutes, je n'ai pas de problèmes.

M. LUC BERGERON :

1460

 Si on veut que les gens nous comprennent, madame, le bruit, c'est... ceux qui ont déjà assisté à des audiences publiques, c'est le phénomène qui est le plus difficile à expliquer.

1465

 On voit, là, monsieur vient de soulever lui-même le problème, là. C'est 70, le Ministère parle de 50. Il faudrait nous laisser nous expliquer. Donc, on a une présentation qui a été faite pour ça. Je comprends que c'est un petit peu long, mais si on veut que les gens nous comprennent puis qu'on veut que, à l'intérieur du vocabulaire qu'on utilise, les gens nous comprennent, on vous demande de nous laisser faire la présentation.

1470

LA PRÉSIDENTE :

 Moi, je vous demande... je veux bien vous permettre de la faire mais je voudrais qu'elle dure 10 minutes parce que je ne peux pas faire attendre 37 personnes encore qui attendent pour poser leurs questions.

1475

M. LUC BERGERON :

Bien, madame, c'est un CD puis je ne peux pas l'arrêter au bout de 10 minutes, là.

1480

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Attendez. Mon collègue a des questions sur le bruit, on va voir si ça ne peut pas répondre à votre question. Ce n'est pas parce que je ne veux pas, c'est moi qui vous ai demandé de m'en faire une présentation, ce n'est pas parce que je ne veux pas, mais c'est parce que, actuellement, je pense que la priorité que la commission veut donner, c'est au questionnement des gens et malgré l'intérêt qu'on peut avoir sur certains aspects. Mais je pense qu'il y a moyen peut-être de répondre à certains questionnements, là.

1485

M. LUC BERGERON :

1490

Bon. Je pourrais peut-être au moins tenter une explication sur ce que monsieur vient de soulever, là.

LA PRÉSIDENTE :

1495

Allez-y donc.

M. LUC BERGERON :

1500

Bon. La mesure du bruit, c'est une mesure... la formule le dit, c'est une mesure sur une moyenne 24 heures. Donc...

M. ANDRÉ FORTIN :

1505

Quand il y a des feuilles dans les arbres?

M. LUC BERGERON :

Pardon?

1510

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, monsieur Fortin.

1515

M. LUC BERGERON :

Bon. C'est une mesure 24 heures. Donc, c'est certain que lorsqu'il va passer une moto à 2 h 15 de l'après-midi, oui, ça va être 70 décibels, 75 décibels. Par contre, lorsque le Ministère établit sa politique du bruit routier en 98, c'est suite à un consensus national, on a pris les

1520 meilleures pratiques au monde et à l'époque, en 98, c'était la méthode qui était la plus utilisée, qui était la méthode utilisée en Amérique et celle qui était la plus utilisée en Europe, c'est la méthode du dBA, donc c'est une méthode, c'est une moyenne 24 heures.

1525 Donc, le Ministère, lorsqu'il veut mesurer les impacts du bruit routier sur un projet routier, donc il installe effectivement des sonomètres, il prend une moyenne 24 heures et ça donne 50 dBA.

1530 Donc, monsieur dit : «Bien oui, mais à 4 h 00 du matin, il va passer un camion, ça va être à 70 décibels.» Oui. Oui, on convient, ça. La politique du bruit routier, elle n'a pas pour but d'éliminer toutes les pointes de bruit. La politique du bruit routier, elle dit, 55 décibels et moins, c'est considéré comme un impact faible. Sur un projet routier, lorsqu'on intervient, on doit intervenir lorsqu'on crée des impacts moyens ou forts puis sur une route ordinaire, lorsqu'on n'intervient pas, on doit intervenir lorsqu'on atteint 65 décibels.

1535 Donc, c'est ça la politique, j'ai essayé de résumer en une minute ce que notre présentation aurait peut-être fait en cinq minutes mais de façon plus élaborée.

1540 Donc, je comprends la préoccupation de l'intervenant mais ce n'est pas comme ça qu'on mesure le bruit routier. Donc, quand on vous dit que sur un isoligne, les gens qui sont situés près du boulevard, c'est une moyenne de 54 décibels, bien entendu, ça ne prend pas en compte les... ça prend en compte mais c'est une moyenne 24 heures, donc c'est une moyenne du bruit à toutes 24 heures... à toutes les minutes, si on veut, sur tout le 24 heures. Donc, effectivement, les pointes sont... tout devient une moyenne et la politique dit : c'est 55 décibels.

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue aurait une question, si vous permettez, monsieur Fortin.

1550 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1555 Peut-être juste un peu pour bien comprendre. Quand on fait la lecture de l'étude d'impact, on se rend compte que dans la démarche que le Ministère a faite pour faire l'évaluation sonore, que dans un premier temps, il y a des relevés de terrains qui ont été faits, donc avec des sonomètres, avec des équipements qui sont conformes à certaines normes qui se font au niveau du milieu sonore.

1560 Maintenant, ce qu'on a pu aussi comprendre, c'est qu'une fois que ces relevés-là sont faits, ils ne servent finalement pas nécessairement, je dirais, là, à donner une idée du climat actuel. C'est-à-dire que ce que ça fait, c'est que ça vient calibrer un modèle qui va permettre de faire des simulations à partir de débits routiers -- alors, vous me direz si je... -- donc, à partir de débits routiers qui sont mis dans le modèle et aussi d'autres facteurs comme, par exemple, la topographie, par exemple, ou les étendues d'eau, donc toutes sortes d'éléments du milieu et, à ce moment-là, il y a des simulations qui sont faites avec des débits dans une situation actuelle et

1565 dans une situation future. Et de ça, il y a des niveaux sonores qui sortent, étalés sur une période de 24 heures. Est-ce que c'est comme ça qu'on peut comprendre la méthodologie?

M. MARCEL GAGNÉ :

1570 Tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1575 Donc, les relevés que vous avez faits, que les gens ont peut-être pu vous voir faire durant un certain temps, ont servi à calibrer un modèle de simulation informatique?

M. LUC BERGERON :

1580 Tout à fait. En tout cas, je ne suis pas un expert dans la mesure du bruit, mais ce qui peut être rassurant, c'est que vous avez effectivement raison et ce qui est souvent difficile à accepter pour les gens, c'est qu'on pense à un modèle mathématique puis on dit, bon, le modèle, il peut se tromper, le modèle peut... bon.

1585 Ce modèle-là qu'on utilise au Québec donc depuis 1998, on l'utilise sur tous les projets routiers au Québec, tous les projets routiers où on a l'étude de bruit.

1590 Et on a dit tantôt que le bruit, on fait un suivi un an, deux ans, cinq ans et 10 ans. Le suivi, ce n'est pas via le modèle, c'est via un sonomètre, donc ce qui fait en sorte que faisons l'hypothèse que le modèle avait oublié des choses ou... donc, on va se rabattre sur le suivi et le suivi va nous donner les données réelles, puis le modèle, c'est une projection en 2018... dans le cas de Stoneham, c'est une projection de la circulation et de l'environnement en 2018.

1595 Donc, le suivi va permettre de valider si le modèle est cohérent, puis si le modèle n'était pas cohérent, puis qu'on se ramassait en 2000... au bout de sept ans, par exemple, au-delà du seuil que le modèle avait dit, on va devoir intervenir.

Le modèle, il ne doit pas être si pire que ça parce qu'à la grandeur de la province, donc des projets, un an, cinq ans, 10 ans, le Ministère n'est pratiquement jamais intervenu pour corriger des situations au-delà du modèle.

1600 C'est certain que dans le modèle, il y a une partie aussi d'approximation. Donc, on s'est donné des facteurs de sécurité qui ont permis de s'assurer qu'on ne déborderait pas le seuil, ce qui fait en sorte que, au moins, ça peut rassurer les intervenants que, oui, le modèle a établi une cote mais par la suite, c'est un suivi réel, en temps réel. Donc, si la circulation a augmenté, si les camions ont augmenté, pour une raison X, il s'est créé une industrie en quelque part puis il y a beaucoup plus de camions, le suivi va nous donner tout de suite la donnée réelle et non pas le modèle.

1605

LA PRÉSIDENTE :

1610 Merci. Monsieur Fortin, une deuxième question?

M. ANDRÉ FORTIN :

1615 Ma deuxième question, j'aimerais savoir, dans vos études sur le bruit, vous êtes-vous basé seulement sur une moyenne 24 heures l'été, lorsqu'il y a des feuilles aux arbres, quand nous savons tous que c'est à ce moment que le bruit est le moins fort?

LA PRÉSIDENTE :

1620 O.K. Alors, dans votre modèle pour l'évaluation du bruit dans ce secteur-là, quels sont les moments où ça a été pris, les périodes où ça a été pris?

M. LUC BERGERON :

1625 Je vais demander à monsieur Gagné de répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1630

M. MARCEL GAGNÉ :

1635 Les relevés sonores, tels que mentionnés au niveau de l'étude d'impact qui a été déposée, ont été réalisés en 2002, dans le mois de juin à peu près. C'est certain, ce que monsieur dit, dans un sens, on prend des relevés à ce moment-là et dans le mois de juin, il y a des feuilles, c'est vrai. On essaie d'avoir les mêmes conditions aussi lorsqu'on va faire le suivi, je veux dire, on ne prendra pas des relevés sonores en hiver parce que ce n'est pas représentatif de la pire des situations, donc c'est vraiment dans la période estivale où est-ce qu'on retrouve le plus grand volume de circulation sur les routes. C'est à ce moment-là.

1640

Donc, la méthodologie nous oriente de prendre justement ces relevés-là dans des périodes assez visées, là, puis dans des conditions particulières, pas de vent, pas de pluie, pas de ci et pas de ça, là, si on peut dire, mais toujours standard, de façon à être capable de comparer les résultats par rapport à ce qu'il va y avoir dans les suivis, entre autres.

1645

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci.

1650

M. MARCEL GAGNÉ :

Puis pendant que les gens restent dehors, comme on vient d'en faire mention.

M. ANDRÉ FORTIN :

1655

Je vais aller me réinscrire.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Merci. Allez-vous inscrire, monsieur Fortin.

Alors, maintenant, je vais appeler un prochain participant. Je ne sais pas si madame Frantz Dion est présente. Oui? Bonsoir, madame Dion.

1665

Mme FRANTZ DION :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Alors, votre première question?

Mme FRANTZ DION :

1675

Oui. Ma première question est à savoir : est-ce que le ministère du Transport peut prévoir une bretelle permettant l'entrée sur la route à quatre voies direction sud, entre le kilomètre 63 et 62,5, afin de faciliter l'accès rapide non seulement aux résidents du secteur du mont Wright, mais aussi à toutes les familles demeurant sur la rue Crawford, chemin de la Rivière, de la Randonnée? Cette bretelle permettrait aussi, à tous les visiteurs du mont Wright, un retour à la maison sans complications. Elle faciliterait, de plus, le développement domiciliaire.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que cet aspect-là a été regardé cet après-midi aussi, hein, vous allez le voir à l'écran. Je comprends qu'il y en a une de prévue, une bretelle. Non?

1685

M. LUC BERGERON :

Ce que j'ai expliqué cet après-midi, c'est qu'il n'y a pas de bretelle d'entrée.

1690

LA PRÉSIDENTE :

Ah, O.K., la bretelle d'entrée. O.K. C'est ça.

1695

M. LUC BERGERON :

Bon. Ce qu'on a expliqué cet après-midi, c'est que, au départ, il n'y avait pas d'échangeur routier au projet. Suite aux échanges qu'on a faits avec la municipalité, on a

1700 considéré qu'effectivement il y avait une bonne agglomération à desservir à la hauteur de la rue Crawford puis on a accepté d'intégrer donc un échangeur routier.

1705 Lorsqu'on est venus faire l'étude des bretelles, on a considéré que... puis c'est ce qu'on disait cet après-midi, ce qui cause une... bon, on se souviendra que l'objectif du projet de Stoneham, c'est un objectif de sécurité routière, entre autres. Donc, on sait que, en génie routier, le principal point de conflit sur une autoroute, donc ici, ce n'est pas une autoroute mais c'est une quasi-autoroute parce que ça va être utilisé par les usagers comme une autoroute, c'est que c'est les points de conflit, ce sont les entrées à l'autoroute. Donc, on a essayé de minimiser l'impact, on s'est dit l'usager qui aurait à prendre... s'il y avait une bretelle ici, là...

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

1715 **M. LUC BERGERON :**

... il ne sauvera aucun temps parce que c'est exactement la même distance sur l'autoroute ou la route 175 actuelle.

1720 Donc, ce que nous, on avait prévu, c'est que l'usager prendra la 175 actuelle et prendra l'échangeur ici, là. Donc, on estime que ça ne lui représente, en distance de parcours, absolument aucun mètre additionnel puis peut-être qu'en temps de parcours, ça va peut-être représenter quelques secondes de plus par rapport au gain qu'on va faire en termes de sécurité routière, où on sait que ce sont les entrées à l'autoroute.

1725 Donc, on a préféré maintenir la voie de circulation sur la 175 et demander... et d'éviter de construire une... je comprends que ça pourrait être plus pratique pour certaines personnes, je comprends ça. On a essayé de le regarder dans l'ensemble et on estimait qu'il y aurait un gain en termes de sécurité routière qui serait non négligeable par rapport aux quelques secondes que les gens sauveraient en utilisant cette bretelle-là plutôt que de prendre la 175.

1730

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Votre deuxième question, madame Dion?

1735 **Mme FRANTZ DION :**

1740 Ma deuxième question est : sur le projet de la route à quatre voies, direction nord, à la hauteur toujours du kilomètre 62,5, il y a des bretelles d'accès permettant l'entrée aux résidents afin d'accéder à leur résidence, là, on se trouve au kilomètre 62,5, puis permettre à ces résidents-là, par la suite, de reprendre la route direction nord. Il y a aussi, de prévu, un viaduc leur permettant d'accéder au centre de Stoneham, évitant l'isolement de ceux-ci.

1745 Est-ce que le ministère des Transports, lorsqu'il dit qu'il veut éviter le plus d'inconvénients possible à tous ceux et celles qui hériteront de cette route à quatre voies, a songé à bloquer l'accès aux résidences qui vont être sur le long de la route accédant au stationnement de la municipalité versus le mont Wright?

LA PRÉSIDENTE :

1750 J'avoue que je ne vous suis pas concernant la...

Mme FRANTZ DION :

1755 Non. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1760 **Mme FRANTZ DION :**

... sur le plan...

LA PRÉSIDENTE :

1765 Oui?

Mme FRANTZ DION :

1770 ... il y a de prévu ce que monsieur montre...

LA PRÉSIDENTE :

1775 Oui?

Mme FRANTZ DION :

... c'est l'accès...

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

Mme FRANTZ DION :

1785 ... au stationnement du mont Wright.

LA PRÉSIDENTE :

1790 Oui. O.K.

Mme FRANTZ DION :

1795 Derrière...

M. LUC BERGERON :

Je m'excuse, c'est l'accès aux rues.

1800 **Mme FRANTZ DION :**

Et l'accès des résidences.

M. LUC BERGERON :

1805 Oui.

Mme FRANTZ DION :

1810 D'accord?

LA PRÉSIDENTE :

1815 Oui.

Mme FRANTZ DION :

1820 Parce qu'il y a une autre... c'est parce qu'il y a de quoi qu'on ne voit pas, là, il y a une coupure qui donne l'accès au chemin de la Randonnée et au chemin de la rue Touraine... de la...

LA PRÉSIDENTE :

1825 Oui. On les voit sur la carte, oui.

Mme FRANTZ DION :

... Randonnée et de la rue Touraine.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme FRANTZ DION :

1835

Sauf que cette route-là passe derrière des résidences...

LA PRÉSIDENTE :

1840

Oui?

Mme FRANTZ DION :

1845

... qui vont rester à cet endroit et là, déjà les résidents vivent ou font pratiquement, là, de l'information touristique, l'accès étant présentement sur le boulevard Talbot. Sauf que là, l'accès au stationnement va être directement derrière leur résidence.

LA PRÉSIDENTE :

1850

O.K. On va essayer de le visualiser.

Mme FRANTZ DION :

1855

Alors, on demande...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1860

Mme FRANTZ DION :

... est-ce qu'il est prévu de bloquer cet accès-là, c'est-à-dire l'accès possible aux résidences?

1865

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

Mme FRANTZ DION :

1870

On voit, là, le plan a été agrandi, on voit les résidences qui sont en vert et en blanc.

LA PRÉSIDENTE :

1875

Hum, hum.

Mme FRANTZ DION :

1880 D'accord. Alors, il y a une route juste derrière...

O.K. Alors, il y a les résidents, d'accord...

LA PRÉSIDENTE :

1885 Oui?

Mme FRANTZ DION :

... qui vont demeurer là et la route qui est ici...

1890

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1895

Mme FRANTZ DION :

... qui va accéder au stationnement du mont Wright.

LA PRÉSIDENTE :

1900

Oui.

Mme FRANTZ DION :

1905

D'accord? Ces résidents-là, parce que ce n'est pas tellement loin quand même, là...

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

1910

Mme FRANTZ DION :

... des résidences qui sont ici, vont... est-ce qu'il y a de quoi de prévu ici pour empêcher l'accès aux résidences? Parce que là présentement, madame, nous avons l'accès qui est ici sur le boulevard Talbot...

1915

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1920

Mme FRANTZ DION :

... et ceux qui demeurent là font pratiquement de l'information touristique. Alors, quand l'accès va être rendu ici, bien là, je pense qu'on va ouvrir un kiosque touristique!

1925

LA PRÉSIDENTE :

Mais je ne comprends pas pourquoi les résidences font de l'information touristique. C'est là que je ne vous suis pas.

1930

Mme FRANTZ DION :

C'est une expression, madame, c'est juste une expression. C'est que présentement, quand les gens accèdent au stationnement de la municipalité...

1935

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1940

Mme FRANTZ DION :

... pour ensuite accéder au mont Wright, là, qui se trouve ici...

LA PRÉSIDENTE :

1945

Oui?

Mme FRANTZ DION :

1950

... souvent les gens s'égarer, ils se perdent...

LA PRÉSIDENTE :

Ah, O.K.

1955

Mme FRANTZ DION :

... ils sortent du stationnement...

1960

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends.

Mme FRANTZ DION :

1965

... ils sortent des sentiers qui sont déjà prévus ici.

LA PRÉSIDENTE :

1970 O.K.

Mme FRANTZ DION :

Alors, ce qui arrive, c'est qu'ils viennent ici sur le bord des résidences...

1975

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1980

Mme FRANTZ DION :

... puis ils nous demandent le...

LA PRÉSIDENTE :

1985

Le chemin.

Mme FRANTZ DION :

1990

... chemin.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1995

Mme FRANTZ DION :

Mais là, on les a encore plus près.

2000

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme FRANTZ DION :

2005

Ils vont être encore plus près. Et ça, les résidences, on voit, là, je crois, la tour d'Hydro est juste ici, si je ne me trompe pas, là, on voit ça ici, là.

LA PRÉSIDENTE :

2010

Oui.

Mme FRANTZ DION :

2015 Alors, les sentiers, il y a des sentiers qui sortent, qui viennent passer juste ici.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2020

Mme FRANTZ DION :

 Alors, ça donne très facilement accès aux résidences. On demande à ce qu'il y ait de quoi de prévu pour bloquer l'accès à ces résidences.

2025

LA PRÉSIDENTE :

 O.K. Donc, ce que je comprends, c'est que, étant donné que la route se rapproche encore plus...

2030

Mme FRANTZ DION :

 Exactement.

2035

LA PRÉSIDENTE :

 ... vous pensez qu'il pourrait y avoir une augmentation d'un effet qui est déjà désagréable, c'est-à-dire que vous êtes dérangés par les gens qui vont... et ce sont des gens qui vont au mont Wright?

2040

Mme FRANTZ DION :

 Oui. Oui.

2045

LA PRÉSIDENTE :

 Bon. Et je comprends, là, que vous voulez savoir qu'est-ce qui va être fait pour que les gens puissent...

2050

Mme FRANTZ DION :

 S'il y a quelque chose de prévu à cet effet.

LA PRÉSIDENTE :

2055

 O.K. Alors, monsieur Bergeron.

M. LUC BERGERON :

2060 Bien, on en a un peu parlé cet après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Oui.

M. LUC BERGERON :

2070 Quand l'Association forestière parlait de signalisation, on a confirmé que le ministère des Transports implanterait une signalisation pour indiquer donc les équipements municipaux ou le parc du mont Wright. Donc, la fonction de guide touristique, on va essayer de la laisser aux panneaux de signalisation plutôt que de la laisser aux résidents. Donc, effectivement, les gens qui vont vouloir accéder au parc du mont Wright, on va les acheminer par de la signalisation.

Mme FRANTZ DION :

2075 Madame, je pense que je n'ai pas bien été comprise. Je ne parle pas de panneaux de signalisation, je parle de bloquer l'accès.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Mais ce que je veux essayer de comprendre, madame Dion, c'est à qui la responsabilité de bloquer l'accès? Ce que je comprends, c'est que, actuellement... est-ce que, par exemple, vous avez fait déjà des démarches auprès des gestionnaires du parc du mont Wright ou de la municipalité pour qu'il y ait une meilleure signalisation, par exemple, pour pas que les résidents
2085 soient dérangés? Parce que j'essaie de voir comment le ministère des Transports peut être concerné.

M. LUC BERGERON :

2090 Mais, madame, est-ce que je comprends que vous voulez bloquer l'accès aux piétons ou aux automobilistes?

Mme FRANTZ DION :

2095 Aux piétons.

M. LUC BERGERON :

2100 Donc, les piétons qui viennent du parc.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. C'est pour ça que je vous dis que ça ne relève pas du ministère des Transports. Je pense qu'il y a peut-être plus au niveau...

2105

Mme FRANTZ DION :

Bien, en fait, c'est que les...

2110

LA PRÉSIDENTE :

... de la gestion du parc du mont Wright.

2115

Je comprends que c'est parce que la route se rapprochant des résidences, vous vous inquiétez à savoir : «Est-ce qu'il va y avoir encore plus de problèmes pour nous?» C'est ce que je comprends?

Mme FRANTZ DION :

2120

Oui. Bien, je sais que ça...

LA PRÉSIDENTE :

2125

Mais le problème au départ, de ce que vous m'expliquez, c'est que les gens qui font de la marche ou tout ça, qui vont dans les sentiers vous importunent par une demande d'information incessante et parce que, dans le fond, ils n'ont pas l'information qu'ils devraient avoir?

Mme FRANTZ DION :

2130

Oui. Et il y a aussi une question de sécurité pour ces résidences-là.

LA PRÉSIDENTE :

2135

Oui.

Mme FRANTZ DION :

Je veux dire, ayant un achalandage accru...

2140

LA PRÉSIDENTE :

2145

Oui. Mais au premier abord, j'ai l'impression que c'est un problème plus qui relève à la fois de la gestion du mont Wright et du parc par la municipalité ou les gestionnaires du parc. Parce que ce que j'ai compris du ministère des Transports, c'est que, eux, ils l'ont expliqué cet après-midi, pour ce qui est du stationnement, avec les informations pour les utilisateurs du parc, il va y avoir une entente... ça se discute déjà avec la municipalité et les gestionnaires du mont

Wright pour permettre une meilleure signalisation, que les gens... avec un affichage et tout ça, pour leur permettre de voir par où ils peuvent aller et tout ça.

2150 Mais je ne vois pas en quoi le fait que... je n'ai pas l'impression que les utilisateurs, les piétons vont... ça va régler votre problème au niveau des piétons, là. C'est ça que je me rends compte, là. À moins que, monsieur Bergeron, vous puissiez me dire ce que vous pouvez faire là-dessus mais...

2155 **M. LUC BERGERON :**

Bien nous, on n'a pas de contrôle sur les gens qui proviennent du parc et qui cherchent... qui sont égarés, par exemple, ou... là, on n'a pas de contrôle là-dessus. C'est au niveau de la signalisation comme telle à l'intérieur du parc, ce n'est pas lié à la route, là.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Je pense plus que ça relève, votre problème...

2165 **M. LUC BERGERON :**

Moi, je pensais que c'était...

LA PRÉSIDENTE :

2170

... des gestionnaires du parc et tout ça, et de la municipalité, peut-être de discuter avec eux pour voir comment vous pouvez vous assurer qu'il n'y ait pas d'empiétement sur votre propriété pour les utilisateurs. Mais effectivement, je ne vois pas en quoi le projet va faire que ça va...

2175

Mme FRANTZ DION :

Bien, en fait, nous, c'est plus l'augmentation du trafic parce que déjà, présentement, l'accès n'étant pas toujours aussi visible et bien identifié, nous avons déjà beaucoup de gens qui se regroupent dans nos rues. D'ailleurs...

2180

LA PRÉSIDENTE :

2185 Mais ce que je vous conseillerais, dans le fond, madame, c'est peut-être justement de faire cette demande-là à la municipalité ou aux gestionnaires du parc et de s'assurer que dans le contexte de l'arrivée d'un nouveau projet éventuel, que ces choses-là soient améliorées aussi. Mais je vois difficilement comment le ministère des Transports peut régler un problème piétonnier de gens qui utilisent le parc, là.

2190 Mais peut-être, effectivement, ce que je vous conseillerais, c'est d'acheminer cette demande-là à la municipalité et aux gestionnaires du parc et de le faire revoir dans le contexte des changements qui s'en viennent avec le projet, si jamais le projet était autorisé.

Mme FRANTZ DION :

2195

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2200

Ça vous va?

Mme FRANTZ DION :

2205

Et est-ce que c'est eux qui ont recours... c'est avec eux qu'on peut discuter si jamais...

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que oui.

2210

Mme FRANTZ DION :

... l'affluence devient assez grande que le stationnement se déborde jusque dans les rues du ministère des Transports?

2215

LA PRÉSIDENTE :

2220 Je ne sais pas si l'affluence va être plus grande parce que l'accès est déplacé, là. Je ne sais pas si... je ne pense pas. Je pense que vous êtes mieux d'en discuter d'abord avec la municipalité et les gestionnaires du parc, mais dans le contexte de l'installation du projet, voir si ça peut empirer. Mais je pense que si je comprends bien votre préoccupation, c'est que ce serait déjà d'améliorer les choses maintenant, qu'il y ait projet ou pas.

Mme FRANTZ DION :

2225

Bien, maintenant, oui, mais en fait, ce qui nous inquiète...

LA PRÉSIDENTE :

Et de s'assurer que...

2230

Mme FRANTZ DION :

... c'est la venue de la route qui va nous amener un achalandage plus accru. Mais en tout cas, j'ai compris ce que vous vouliez me dire et...

2235

LA PRÉSIDENTE :

Oui. C'est que la route va permettre de passer un petit peu plus près, mais je ne sais pas si elle peut vraiment amener un achalandage plus accru au parc. Ce que j'ai compris, c'est qu'un achalandage accru du parc serait plutôt suite à un développement ou une ouverture, là, plus grande au public, à ce que j'en ai compris.

2240

Mme FRANTZ DION :

2245

C'est bien, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2250

Mme FRANTZ DION :

Merci.

2255

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais appeler une prochaine participante, madame Martine Beaulieu, s'il vous plaît. Bon. Elle ne semble pas être présente, madame Beaulieu. Alors, madame Francine Bernier.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir madame Bernier.

2265

Mme FRANCINE BERNIER :

Bonsoir tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2270

Bienvenue.

Mme FRANCINE BERNIER :

2275

Merci, beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre première question?

2280

Mme FRANCINE BERNIER :

Moi, j'ai une question à poser au Ministère, c'est au niveau de la voie de contournement.

2285

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2290

Mme FRANCINE BERNIER :

C'est une situation particulière que je connais parce que ça fait 50 ans que je suis dans le même milieu.

2295

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2300

Mme FRANCINE BERNIER :

Alors, en face du kilomètre 67, actuel, il y a une montagne qui est à l'entrée à gauche à Saint-Adolphe.

2305

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

2310

Mme FRANCINE BERNIER :

Cette montagne-là, dans les 30 dernières années, a connu au sommet deux feux de forêt qui ont été contrôlés par les Canseau, les garde-feu...

2315

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2320

Mme FRANCINE BERNIER :

... de Duchesnay, puis cette montagne-là, elle n'a jamais été exploitée en tant que telle, sauf pour une coupe de bois, depuis trois à quatre ans qui devient de plus en plus abusive, qui n'a jamais été contrôlée. Puis notre questionnement, les résidences qui sont proches, les chantiers qui vont s'ouvrir tout près de ça, les utilisateurs de la fameuse route à venir, est-ce que le Ministère a fait des études géotechniques en dehors des puits artésiens pour vérifier la qualité,

la nature des sols, à savoir s'il y a danger d'éboulis, de glissements de terrain, d'inondations, vu l'érosion?

2325

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bergeron.

2330

M. LUC BERGERON :

À ce que je sache, non.

LA PRÉSIDENTE :

2335

Mais est-ce que -- je veux bien comprendre, madame Bernier, votre inquiétude c'est en regard des travaux qui vont être faits, en dehors de votre inquiétude sur le déboisement et ce qui est arrivé, ce que vous me dites avoir vu...

2340

Mme FRANCINE BERNIER :

Oui, le dynamitage finalement parce qu'ils ont été obligés d'utiliser la ligne coupe-feu par la dynamite sur la montagne pour couper le dernier feu de forêt.

2345

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Puis en regard du projet qu'on a à l'étude, qu'est-ce qui vous préoccupe plus spécifiquement, qu'est-ce qui rajouterait au problème?

2350

Mme FRANCINE BERNIER :

Bon, c'est que je regarde les choses qui se sont produites comme le site de développement qui s'est fait près d'une montagne à Saint-Nicolas...

2355

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

Mme FRANCINE BERNIER :

2360

... où ça déboulait sur les résidences, le boulevard Champlain, depuis des années qu'on connaît qu'il y a des éboulis, puis je veux dire les glissements terrain aussi, on est en montagne avec des terrains avec des pentes, des eaux souterraines qu'on ne connaît pas, là, vraiment la profondeur puis si elles sont de surface et tout, puis on a déjà connu aussi, pas loin de chez nous, lorsque s'est installée une tour sur une montagne, une rivière qui s'est créée en l'espace de quelques heures, qui a monté à quatre pieds puis qui a descendu dans la vallée puis qui a causé des problèmes d'inondation parce que ça suivait un tracé de montagne qui était déboisé.

2365

LA PRÉSIDENTE :

2370

O.K.

Mme FRANCINE BERNIER :

2375

Puis avec les pluies de plus en plus qu'on connaît, qui ne sont plus prévisibles pour personne, je pense qu'il faut envisager dans un contexte où on n'a pas fait beaucoup d'expertises, qu'il peut se produire des choses très dérangeantes pour tout le monde dans le présent et le futur.

2380

LA PRÉSIDENTE :

2385

Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'avec les travaux qui sont prévus pour le contournement dans cette zone, votre crainte c'est que, comme il y a déjà une instabilité, selon vous, que vous constatez après plusieurs événements, que ce soit des travaux, que ce soit des accidents, feux ou autres, il s'est développé une instabilité dans le secteur.

2390

Ce que vous voulez savoir, c'est : est-ce que le ministère des Transports pour cette section de contournement qui va passer en arrière de cette montagne-là, ce qu'on peut voir, est-ce qu'il y a eu des évaluations géotechniques qui ont été faites?

M. LUC BERGERON :

2395

Non, nous estimons que ce n'est pas... l'instabilité de la montagne ce n'est pas une responsabilité du ministère des Transports. Une responsabilité qui nous incombe, c'est dans le tracé de contournement qu'on a proposé, nous, il faut s'assurer qu'effectivement il n'y aura pas de débris rocheux qui vont venir rouler, on est relativement loin du bas de talus, mais on est quand même au pied de la montagne, mais on n'est pas près près près.

2400

Nous, on s'est assurés que la montagne, on a des cartes géologiques, de façon générale on s'est assurés que la pente était stable, mais il ne nous revient pas de sonder la montagne pour savoir s'il peut y avoir des ruisseaux, un feu de forêt, cette montagne-là ne nous appartient pas, on n'a pas de pouvoir pour...

LA PRÉSIDENTE :

2405

O.K., mais quand vous faites une construction, par exemple, dans ce secteur-là, est-ce que vous aurez du dynamitage à faire? Est-ce que vous avez beaucoup de travaux en eaux, est-ce que c'est un...

2410

M. LUC BERGERON :

Pas dans la montagne.

LA PRÉSIDENTE :

2415

... secteur qui est difficile ou qui va être en pente, où il y aura beaucoup entre autres de déblais, de gestion de déblais?

M. LUC BERGERON :

2420

Nous n'intervenons pas dans cet endroit-là dans la montagne; nous sommes au pied...

LA PRÉSIDENTE :

2425

Oui, mais ce que j'ai pu voir tout à l'heure, c'est que vous la contournez.

M. LUC BERGERON :

2430

Bien, on passe au pied de la montagne...

LA PRÉSIDENTE :

Au pied de la montagne.

2435

M. LUC BERGERON :

... mais on n'est pas dans la montagne, donc on ne dynamitera pas la montagne, on n'aura pas d'intervention à faire sur le mont, là.

2440

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. LUC BERGERON :

2445

On essaie de montrer ici, là, l'angle n'est peut-être pas nécessairement fameux, mais on voit qu'on est dans le pied de la montagne, mais... on le voit ici un peu mieux, là.

LA PRÉSIDENTE :

2450

Hum hum.

M. LUC BERGERON :

2455

Donc, on est au pied de la montagne, donc on y vient... donc, ce que madame semble nous montrer, là, c'est à peu près à cet endroit-là, donc environ au kilomètre 67.

Mme FRANCINE BERNIER :

2460 Oui.

M. LUC BERGERON :

2465 Donc, on voit qu'on est au pied de la montagne, donc je ne sais pas si je monte ici, là...
on est au pied de la montagne. Bien entendu, il pourrait peut-être arriver, là, je ne sais pas,
qu'une roche parte d'en haut, mais nous, on n'a pas fait d'étude pour voir si la montagne était
stable. Tout ce que je peux vous dire, c'est que oui, on a des études géologiques qui montrent
qu'il n'y a pas eu de glissement de terrain, il n'y a pas de décrochage prévisible. Mais on n'a pas
fait, comme je disais tantôt, de sondage dans la montagne pour savoir si...

2470

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2475 **M. LUC BERGERON :**

Pour répondre précisément à la question, c'est non.

LA PRÉSIDENTE :

2480

Merci. Votre deuxième question, madame Bernier?

Mme FRANCINE BERNIER :

2485 Oui, ma deuxième question concerne le présent, le tronçon nouveau du 50^e kilomètre au
60^e, son état a été très pitoyable cet hiver, je roule 55 000 kilomètres par année Québec-
Stoneham, aller-retour...

LA PRÉSIDENTE :

2490

Hum hum.

Mme FRANCINE BERNIER :

2495 ... par mon métier puis celui de mon mari. Puis là, je voudrais savoir -- je ne sais pas s'il
y a quelqu'un de la municipalité -- j'aurais aimé savoir s'il y a d'autres personnes comme moi, si
la municipalité a noté des changements de comportement. On est rendus qu'on évite l'hiver le
boulevard actuel, on prend l'ancien boulevard.

2500

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

Mme FRANCINE BERNIER :

2505

Parce qu'on n'a pas le choix, il n'est pas déblayé. À 7 h, les gens embarquent sur le nouveau boulevard, sortent du village puis tout ça, puis ce n'est pas rose. On arrive au début du Laurentien, c'est un autre monde. Puis je pense qu'ils sont chanceux qu'il n'y ait pas plus de morts, c'est parce que les statistiques sont faites pour le boulevard, mais ils ne tiennent pas

2510

LA PRÉSIDENTE :

De comportement, c'est-à-dire que... puis en fait, ce que vous voulez dire c'est concernant l'entretien...

2515

Mme FRANCINE BERNIER :

Oui.

2520

LA PRÉSIDENTE :

... vous avez noté depuis quelques années qu'il y a une détérioration de l'entretien?

2525

Mme FRANCINE BERNIER :

Parce qu'on est sur le Laurentien, tu as deux charrues de front...

LA PRÉSIDENTE :

2530

Oui?

Mme FRANCINE BERNIER :

2535

... elles arrivent au pied de la côte des Laurentides, une va à droite, l'autre va à gauche puis là, tu tombes dans un autre monde. Tu as un triangle puis tu tombes, ce n'est pas du tout la même conduite.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Et ça a changé depuis quelques années?

Mme FRANCINE BERNIER :

2545 Bien, c'est parce que là c'est le ministère des Transports qui entretient le nouveau boulevard, tandis que le boulevard, la portion du village jusqu'aux Laurentides c'était la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

2550

O.K.

Mme FRANCINE BERNIER :

2555

C'était tortueux, mais mieux éclairé et en cas d'urgence, bien tu as des résidences. Ça fait que les femmes, entre autres, le soir elles vont prendre davantage l'ancien boulevard. Tu as des trous noirs sur le nouveau puis tu es obligé de faire des kilomètres à pied s'il t'arrive un pépin, tu n'as pas de résidence, à moins d'avoir un cellulaire.

2560

LA PRÉSIDENTE :

Mais donc, votre question c'est quoi pour le Ministère?

Mme FRANCINE BERNIER :

2565

Est-ce qu'il y a des améliorations de prévues...

LA PRÉSIDENTE :

2570

O.K.

Mme FRANCINE BERNIER :

2575 ... tant qu'à l'éclairage puis à le débayer le matin à une heure raisonnable pour que les gens puissent aller travailler en toute quiétude, puis de passer plus souvent le soir parce que la portion d'en haut, au kilomètre 67, est mieux entretenue que le nouveau boulevard.

LA PRÉSIDENTE :

2580

O.K. Monsieur Bergeron.

M. LUC BERGERON :

2585 J'aurais deux réponses. Au niveau du niveau d'entretien, là, chacun peut apprécier la qualité d'entretien du réseau routier du Ministère.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'au niveau ministériel cette portion du boulevard là ou de l'autoroute est entretenue à contrat et le Ministère n'a pas changé son type de contrat depuis

2590 une dizaine d'années, c'est exactement les mêmes contrats, les mêmes niveaux de service, les mêmes règles, les mêmes exigences qui sont suivies par le Ministère.

2595 Deuxième réponse, l'éclairage, c'est un élément qu'on a validé lorsqu'on a rencontré la population et, de façon quasi générale, la population ne voulait pas qu'on éclaire la future quatre voies séparées parce qu'on est conscients qu'il y a beaucoup de riverains et ça a été un cri du cœur de tout le monde, on nous demandait d'avoir le moins possible d'éclairage pour éviter d'être en plein jour la nuit.

2600 Donc, on va éclairer de façon minimale aux échangeurs et ailleurs, on n'éclairera pas. D'ailleurs, l'éclairage routier c'est un éclairage qui... d'abord sur autoroute on a expliqué cette semaine qu'on ne considérait pas que c'était une autoroute, même si le comportement des usagers et le type de route s'assimilaient à une autoroute.

2605 On a des règles précises pour de l'éclairage et avec les niveaux de circulation qu'on aura à cet endroit-là, ça ne milite pas en faveur d'un éclairage du kilomètre 60 au kilomètre 84, par exemple, ça ne sera pas le cas, on va éclairer uniquement aux zones d'entrées et sorties, donc aux échangeurs, un point c'est tout. On avait exactement la même règle pour le kilomètre 53 à 60, il n'y a pas d'échangeur, donc on n'éclaire pas.

2610 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, on comprend qu'avec... est-ce qu'on peut penser que si jamais le projet se réalisait avec la construction de la route, il y aurait moins de problèmes de... c'est-à-dire l'éclairage serait le même, mais il y aurait moins de problème d'entretien ou le problème d'entretien serait le même?

2615

M. LUC BERGERON :

Bien, on peut toujours souhaiter plus d'entretien, mais...

2620 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, ma question c'est : est-ce que le type de route que vous voulez construire change le type d'entretien? Est-ce qu'il est plus fréquent à quatre voies?

2625 **M. LUC BERGERON :**

Oui, sur le principe de l'entretien, c'est deux routes nationales, donc en termes de priorité, ça ne changera pas.

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. LUC BERGERON :

2635

Ce qui va bien sûr changer, c'est que la configuration de la route, c'est un quatre voies séparées versus un deux ou un trois voies contiguës dans la route actuelle, effectivement les techniques de déneigement sont différentes.

2640

On va travailler sur le quatre voies séparées souvent en tandem, donc deux camions côte à côte avec la neige qui va être poussées à droite, alors qu'actuellement, sur une zone contiguë ce n'est pas le cas. Mais ça ne change rien sur le niveau de service, c'est juste la façon d'opérer qui est différente.

2645

LA PRÉSIDENTE :

O.K. S'il y a un changement depuis cinq ans, on peut penser que... est-ce que vous avez un nouveau sous-contracteur?

2650

M. LUC BERGERON :

Non, je ne pense pas. C'est certain que la qualité du déneigement, c'est une appréciation qui est souvent personnelle. Nous, on a la prétention de croire... d'abord ça nous coûte aussi cher que ça nous coûtait hier, donc ce n'est pas le ministère des Transports qui a changé ni les niveaux de service, ni les niveaux d'exigences, bien au contraire. On est de plus en plus exigeants envers nos entrepreneurs.

2655

Ça reste une question d'appréciation. C'est certain que... puis la réserve faunique des Laurentides, c'est le plus beau laboratoire pour le Ministère, on est conscients de ça, on l'a dit, c'est la zone climatique la plus difficile au Québec.

2660

Stoneham n'est peut-être pas aussi difficile, mais on est dans l'amorce du parc des Laurentides où le climat est déjà difficile. C'est clair qu'en situation climatique ou une tempête ou il y a des grands vents, c'est clair que les gens aimeraient qu'on ait un meilleur entretien, mais ça reste lié à nos ressources.

2665

Mais nous, on a la prétention de croire qu'en 2005, on entretient aussi bien les routes qu'en 1990, j'ose même croire encore meilleur. L'équipement est meilleur, les conducteurs sont meilleurs, ce qui fait en sorte qu'on pense que le niveau de service est au moins aussi bon.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce qu'on peut penser, monsieur Bergeron, donc c'est que si ça semble être un avis général des utilisateurs actuels, ils pourraient acheminer au ministère des Transports une demande pour ce que soit corrigé s'il y a un problème.

2675

M. LUC BERGERON :

Tout à fait.

2680

Mme FRANCINE BERNIER :

Je vous remercie beaucoup.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Mme FRANCINE BERNIER :

2690

Pour vous assurer, en 34 années de travail à temps complet, je n'ai jamais manqué une journée d'ouvrage, même dans les tempêtes.

LA PRÉSIDENTE :

2695

Bien, bravo madame!

M. LUC BERGERON :

2700

Donc, j'imagine que c'est parce que le réseau routier était bien entretenu!

LA PRÉSIDENTE :

2705

Ça, monsieur Bergeron, on va arrêter la discussion ici. Je suis certaine que vous n'avez pas la prétention de croire que tous les sous-contractants, d'année après année, remplissent les exigences à la lettre du ministère des Transports.

Alors, nous allons faire une pause de quelques minutes, cinq, six minutes, pour se dégoûter un petit peu les jambes et on revient avec les prochains participants.

2710

20 h 20 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 h 41 h – REPRISE DE L'AUDIENCE

LA PRÉSIDENTE :

2715

Alors, nous allons reprendre avec une prochaine intervenante, madame Louise Séguin. Alors, est-ce que madame Séguin est dans la salle? Alors, je vais inviter un prochain, monsieur Gérard St-Laurent. Alors, monsieur St-Laurent, est-ce qu'il est dans la salle? O.K. Je vais prendre un prochain, monsieur Hugo Ouellet.

2720

Vous comprendrez qu'on les comprend aussi les gens, hein, depuis hier qu'ils se sont inscrits, je vais leur redonner la priorité demain, lors des audiences, mais on fait au mieux pour

2725 essayer de passer tout le monde, mais on veut aussi donner la chance aux gens de bien poser leurs questions et d'avoir des bonnes réponses. Alors, c'est sûr que ça demande un peu plus de compréhension, mais on comprend aussi que les gens, là, ne puissent pas attendre nécessairement les mêmes soirs.

2730 Alors, je vais appeler maintenant madame Claudia Gauthier. Rebonsoir madame Gauthier.

Votre première question, madame Gauthier?

Mme CLAUDIA GAUTHIER :

2735 Je présume que monsieur François Proulx est avec nous ce soir, on m'avait dit de revenir pour avoir des clarifications au sujet de la réserve d'eau potable. Est-ce que vous voulez que je répète la question ou...?

LA PRÉSIDENTE :

2740 Pour la municipalité, monsieur Des Rivières. Je pense qu'il ne peut pas être ce soir, c'est demain soir, hein?

M. MARC DES RIVIÈRES :

2745 On a convenu, je pense, avec madame Gélinas, là, que... vous nous avez demandé de déplacer ça à demain.

LA PRÉSIDENTE :

2750 Oui, parce que la présentation... c'est vrai que je vous ai oubliée, madame Gauthier.

Mme CLAUDIA GAUTHIER :

2755 Ah, ce n'est pas grave. Je suis...

LA PRÉSIDENTE :

2760 C'est parce qu'on essaie de voir avec les présentations quand est-ce qu'on peut faire un meilleur temps pour la présentation, il y avait d'autres personnes qui avaient du questionnement sur la question du déglacage aussi, il y avait aussi le Ministère qui avait une présentation aussi.

2765 Alors, par contre votre question -- voulez-vous me répéter votre question, peut-être que monsieur Des Rivières peut répondre à un aspect ou qu'on s'assure pour demain qu'elle soit répondue cette question-là?

Mme CLAUDIA GAUTHIER :

2770 Bien en fait, la question était : à long terme qu'arrivera-t-il à la ressource naturelle pure, la rivière des Hurons qui se déverse et qui alimente à 80 % le lac Saint-Charles, source principale de la réserve d'eau potable de la Capitale nationale, donc 350 000 personnes?

LA PRÉSIDENTE :

2775 Bien, peut-être le ministère des Transports, est-ce que vous pourriez répondre au moins qu'est-ce qui est de prévu pour éviter qu'il y ait un impact ou des répercussions négatives sur la rivière Huron jusqu'à... en fait, dans le fond le bassin versant, là, du lac Saint-Charles?

M. LUC BERGERON :

2780

On a répondu en partie, mais je demanderais à monsieur Bédard peut-être de répéter...

LA PRÉSIDENTE :

2785

Oui.

M. LUC BERGERON :

... ce qu'il disait au début de la soirée, là.

2790

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, monsieur Bédard.

2795

M. YVES BÉDARD :

Bon, par rapport aux sels de déglacage évidemment, on ne peut pas les retirer de l'eau, alors la façon la mieux de s'en débarrasser ou de le faire disparaître, c'est de le diluer le plus possible pour diminuer l'impact parce qu'en fait, les sels de déglacage sont surtout des chlorures de sodium, sont toxiques par rapport à une certaine concentration. O.K., on s'entend que c'est éléments qui sont partout présents dans la nature.

2800

Alors, on a affaire quand même à un bassin versant qui a une très grande hydraulicité, donc un taux de dilution très élevé. J'ai pris des références, j'ai appelé ce matin la Ville de Québec par rapport justement à la prise d'eau potable de la Ville de Québec.

2805

Comme ces jours-ci, les taux de chlorures sont de l'ordre d'à peu près 20 à 25 milligrammes par litre, ce qu'ils appellent l'eau brute, là, juste avant le traitement parce que le traitement n'y change rien au niveau des concentrations de chlorures. Et la norme est de 250 milligrammes.

2810

Donc, bon, même si on peut imaginer à long terme peut-être qu'on peut doubler -- je ne sais pas c'est quoi le nombre de chlorures -- 50 % de plus, bon, on est loin de créer un impact en tout cas sur la santé humaine, là, par rapport aux normes qui sont connues.

2815

Alors, le taux de dilution est très grand, c'est ce qui nous assure du fait qu'on ne devrait pas avoir d'impact important.

2820

On a aussi un taux de renouvellement du lac Saint-Charles de l'ordre de 16 fois par année, c'est ce que madame Papineau m'a dit ce matin. Alors, 16 fois par année, ce qui fait qu'il n'y a pas de danger de créer des lacs saumâtres ou salés, là, il n'y a aucune inquiétude. C'est ce qui nous assure une certaine qualité, c'est la dilution qui est très importante. On parlait qu'il y avait beaucoup de précipitations dans la région, bien ça c'est un atout qu'on a par rapport aux sels de déglacement.

2825

LA PRÉSIDENTE :

2830

Mais est-ce que quand vous parlez du renouvellement du lac Saint-Charles, là, bon, je pense que tous les citoyens de la ville de Québec sont conscients qu'il arrive quelques fois durant l'année que le niveau d'eau du lac Saint-Charles baisse beaucoup.

M. YVES BÉDARD :

2835

Hum hum.

LA PRÉSIDENTE :

2840

Donc, est-ce que vous tenez compte de cet élément-là? Est-ce que le fait que le niveau d'eau baisse souvent pour toutes sortes de raisons, ça peut avoir un impact sur la qualité de l'eau?

M. YVES BÉDARD :

2845

Non, parce qu'en fait ça fait en sorte... il reste qu'il se renouvelle quand même, s'il baisse, c'est parce que probablement il y a une grosse demande en eau, c'est la gestion de l'eau du barrage que la Ville en fait, là, des demandes, là, mais ça ne fait pas en sorte qu'il y ait moins de dilution.

2850

On peut comparer un lac qui pourrait y avoir des problèmes par rapport à l'eau potable, mais ce n'est pas le cas, mais le lac Saint-Augustin se renouvelle point sept fois par année. Alors, ça ce serait un lac qui serait susceptible, si c'était un réservoir d'eau potable, ce n'est pas le cas, là, bien ça, ça pourrait être un lac qu'il pourrait y avoir des problèmes de concentration de chlorures et de sodium. Mais on est dans une situation très très différente dans ce bassin versant là qui est très grand et où il y a beaucoup de précipitations.

2855

LA PRÉSIDENTE :

2860 Est-ce qu'avec le projet de prévu de rajout de stations d'évaluation, là, de... est-ce que le projet fait... en rajoutant un 50 % de chlorures, ça exige qu'il y ait une évaluation, là, différente qui doit être faite de l'eau?

M. YVES BÉDARD :

2865 Moi, je considère qu'il n'y a pas de risques importants parce que même si on doublait, on parlait de 20...

LA PRÉSIDENTE :

2870 Hum hum.

M. YVES BÉDARD :

2875 ... au mois d'avril, de l'eau brute, si on passait même à 30, bon, ça reste complètement en dessous des normes, ce n'est pas un élément qui est significatif.

LA PRÉSIDENTE :

2880 Si vous permettez, madame Gauthier, ma collègue aurait une autre question -- oui, monsieur Martel avant.

M. DONALD MARTEL :

2885 Ce qu'on pourrait dire quand même, Madame la Présidente, c'est qu'on va faire un programme de suivi. Comme je parlais tout à l'heure, le programme de suivi de l'habitat du poisson ça inclut aussi le suivi sur l'eau potable.

LA PRÉSIDENTE :

2890 O.K.

M. DONALD MARTEL :

2895 Ça, c'est quand même très important parce que lorsqu'on parle de stations supplémentaires, c'est que finalement on va caractériser avant le projet une série de lacs et de cours d'eau puis on va appliquer un suivi tout au long du projet et après.

LA PRÉSIDENTE :

2900 O.K.

Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire :

2905 Bien, pour aller un peu dans le même sens que madame, j'aurais une question pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Est-ce que vous avez une préoccupation particulière quant aux risques de contamination du milieu aquatique associée aux sels de déglacage et aux quantités supplémentaires, là, qui vont être utilisées pour l'entretien de la route?

Mme CHANTAL DUBREUIL :

2910

Oui, on a une préoccupation, ce n'est pas la même cependant, là, si on parle du projet 84-227 ou 60-84.

2915 Dans le nord, on a constaté déjà que certains lacs avaient un taux de concentration en chlorure plus élevé que la normale et c'est pour ça qu'on a demandé au promoteur de prendre des mesures avant les travaux et de faire un suivi sur la concentration en chlorure de ces lacs afin de savoir s'il peut y avoir un impact sur la faune aquatique. Mais on est dans un contexte assez différent, là, dans la réserve faunique, là, avec la physicochimie de ces lacs-là, par rapport au contexte où on se trouve dans le bassin versant du lac Saint-Charles.

2920

Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire :

Par rapport à la rivière des Hurons, entre autres, est-ce que c'est préoccupant pour vous?

2925 **Mme CHANTAL DUBREUIL :**

Bien là, pour la rivière des Hurons elle-même, vous voulez dire, avant qu'elle se déverse, pour les habitats fauniques aquatiques dans la rivière des Hurons?

2930 **Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire :**

Oui.

Mme CHANTAL DUBREUIL :

2935

Ça serait difficile à dire, il faudrait qu'on ait des données physicochimiques plus précises, là, dans la rivière des Hurons. Peut-être que mon collègue, Jacques Boivin, aurait un élément de réponse pour cet aspect-là.

2940 **M. JACQUES BOIVIN :**

Oui, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2945

Bonsoir.

M. JACQUES BOIVIN :

2950 Effectivement, en termes d'apport supplémentaire, on est quand même très sensibles à cette situation-là. Ma collègue faisait référence tantôt à quand même des systèmes de suivi qui existent, qu'on a depuis quand même plusieurs années au niveau de la réserve faunique des Laurentides.

2955 Donc, on peut peut-être comparer les effets comme tels. J'aimerais préciser que tous les lacs en bordure du réseau routier actuellement subissent probablement des apports de sel depuis 30, 40 peut-être 50 ans et les constats qu'on fait, c'est que la conductivité de ces plans d'eau là est de quatre à huit fois supérieure aux moyennes des plans d'eau qui ne sont pas dans le réseau de drainage immédiat de la route 175.

2960 Les niveaux de productivité, on les mesure essentiellement par les suivis de la pêche sportive. Il y a une pêche organisée, contingentée avec des quotas, des systèmes de cueillette de statistiques de pêche, ce qui nous permet d'avoir une idée des niveaux de productivité de ces milieux-là. Et le constat qu'on fait quand il y a des baisses de ces niveaux de productivité là, il y a des inventaires qui complètent les diagnostics et on ne peut pas associer ces baisses-là, 2965 actuellement, même ces taux d'accumulation là de sel et sûrement de chlorures aussi à une augmentation du sel dans ces plans d'eau là.

Par contre, quand il y a des baisses comme telles, les diagnostics qui ont toujours été 2970 posés à ce jour et encore ces dernières années, c'est essentiellement relié à l'apport d'abrasif en grande quantité. Donc, le sable qui est disposé en même temps que le sel, là, pour les mêmes fins. Donc, on est plus sensibles et plus inquiets d'un apport supplémentaire massif de sable que de sel actuellement.

2975 Ça ne veut pas dire pour autant qu'on ne s'interroge pas sur l'effet de ces sels-là compte tenu qu'on observe quand même des accumulations et on avait d'ailleurs demandé... on avait recommandé, dans nos avis préliminaires, au ministère de l'Environnement et à Pêches et Océans d'obliger ou de demander au promoteur qui dans le fond souhaite faire cet apport 2980 supplémentaire là, de documenter ce sujet-là et d'avoir des systèmes de suivi qui nous permettraient d'être en réaction, d'être très proactifs si jamais des niveaux de mesures démontraient que ça pouvait éventuellement être un facteur limitant très important pour la ressource aquatique.

Puis je pense qu'on pourrait avoir le même patron de réponses ou la même approche 2985 pour les plans d'eau qui sont un peu plus au sud, même si les quantités probablement répandues sur la route sont moindres que ce qu'on observe dans le nord au niveau de la route.

Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire :

2990 Donc, ça fait partie du programme de suivi que le promoteur entend suivre?

M. DONALD MARTEL :

Oui.

2995

Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR, commissaire :

Parfait, merci.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Juste rajouter peut-être une question : quel va être l'impact... dans la rivière des Hurons, il n'y a pas une pouponnière à saumon de l'Atlantique?

3005

M. JACQUES BOIVIN :

Non, pas dans la rivière des Hurons.

3010

LA PRÉSIDENTE :

Ah non, ce n'est pas dans la rivière des Hurons?

M. JACQUES BOIVIN :

3015

Les seules mentions qui ont été faites et qui sont proches, c'est dans la rivière Cachée...

LA PRÉSIDENTE :

Cachée, O.K.

3020

M. JACQUES BOIVIN :

... qui est beaucoup plus en amont au niveau des kilomètres, entre 70 et 90, à peu près.

3025

LA PRÉSIDENTE :

Bon, bien ça, on va y revenir.

Madame Gauthier, une deuxième question?

3030

Mme CLAUDIA GAUTHIER :

En fait, hier, lorsqu'on a parlé de chlorures, si j'ai bien compris, on m'a dit que souvent c'était une question d'esthétique et ce n'était pas nocif pour la santé. Il y a quelque chose là-dedans que je n'ai pas compris parce que pour moi, personnellement, je n'ai pas de chlorures

3035

dans l'eau chez nous, j'ai un puits et puis c'est choisi aussi en fonction parce qu'où j'habitais avant il y avait de la chlorure et j'avais des problèmes de santé, de l'eczéma et autres problèmes de santé reliés à ça. Donc, je ne comprends pas où on peut délimiter que le chlorure n'est pas nocif pour la santé. Est-ce qu'il y a des études qui démontrent que ce n'est pas nocif?

3040

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être monsieur Pierre Lajoie du ministère de la Santé et Services sociaux, nous répondre.

3045

M. PIERRE LAJOIE :

Oui, bien en fait, les chlorures comme le sodium, ça agit surtout sur les propriétés organoleptiques de l'eau, c'est-à-dire le goût de l'eau, qu'on ne considère pas nécessairement, là, comme un élément de santé physique, mais c'est un élément plus relié à la qualité de vie.

3050

Donc, ce qui est bien documenté dans la littérature scientifique concernant le sodium et le chlorure, c'est cet impact-là sur les qualités de goût. Si on dépasse certaines concentrations, par exemple, autour de 200, pour le sodium et le chlore, on arrive à un niveau où l'eau peut avoir un mauvais goût dû à la présence de sel.

3055

En ce qui concerne les aspects plus vraiment santé, là, le risque de maladies, pour dire quelque chose, les connaissances actuelles ne permettent pas de démontrer hors de tout doute que l'exposition significative à de l'eau potable qui dépasserait ces niveaux-là va causer des problèmes de santé, à tel point que Santé Canada actuellement ne fait pas de recommandations de normes sur cette base-là.

3060

Par contre, vous allez voir dans les deux fiches que j'ai déposées, il y a certaines études qui ont été faites en rapport, par exemple, avec le problème de l'hypertension. C'est assez bien documenté que pour des gens qui ont des diètes hyposodées, s'ils consomment de l'eau qui contient beaucoup de sodium, bien ce n'est pas nécessairement, là, ce qui est souhaitable pour leur santé et c'est pour ça qu'on vise des concentrations qui sont assez faibles.

3065

Et même, ce n'est pas toujours réalisable, mais quand on arrive à des concentrations de l'ordre de 20, ce qui a été mentionné tantôt dans l'eau du lac Saint-Charles, c'est éminemment souhaitable.

3070

Je veux dire ce n'est pas toujours possible d'arriver à des concentrations aussi faibles dans de l'eau potable pour des concentrations de sodium, mais quand on l'a, c'est quelque chose de très très intéressant puis qu'il faut essayer de préserver. Il faut essayer d'éviter que des concentrations de sodium s'accumulent avec le temps.

3075

Mais pour conclure, en ce qui concerne la santé, bien qu'il y ait des études qui semblent démontrer qu'une consommation à long terme d'eau potable où il y aurait des concentrations plus

3080 élevées, ça pourrait peut-être favoriser, par exemple, l'hypertension, ce n'est pas encore suffisant pour que ce soit normalisé sur cette base-là.

LA PRÉSIDENTE :

3085 Donc, les éléments que vous avez déposés, là, vont pouvoir informer madame Gauthier d'une façon plus précise sur certains aspects.

Merci, madame Gauthier.

3090 **Mme CLAUDIA GAUTHIER :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Alors, j'appellerais un autre intervenant, monsieur Robert Gauthier, s'il vous plaît, Robert Côté, excusez. Non?

Alors, Steve Tremblay. Bonsoir monsieur Tremblay.

3100

M. STEVE TREMBLAY :

Bonsoir.

3105 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre première question?

M. STEVE TREMBLAY :

3110

Concernant les expropriations, on est plusieurs à avoir des inquiétudes, là. Il y a eu une question hier là-dessus, j'aimerais ça avoir plus de détails. Ceux qui sont dans des secteurs choyés, là, qui ont une rivière en face, pas de voisin, qui sont dans le creux d'une vallée, lieu paisible, de la bonne eau, ils vont-tu avoir des compensations ou relocalisés par la Ville dans un secteur semblable ou on perd tout ça?

3115

LA PRÉSIDENTE :

3120 C'est-à-dire que ce qu'on -- avant de passer la parole à monsieur Bergeron -- ce qui a été précisé cet après-midi, c'est que ça se fait en termes de négociations et donc, la négociation selon la valeur au marché, sur le marché, du site des lieux.

Alors, je comprends, monsieur Bergeron, que vous comme moi, on comprend que si on a un terrain qui a beaucoup d'éléments, un situe visuel, ça, ça tient compte, si je vends une maison

3125 avec une route en arrière ou si je vends une maison dans un milieu enchanteur, ce n'est pas le même prix.

M. LUC BERGERON :

3130 Bon, c'est une question de valeur marchande, donc effectivement...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

3135

M. LUC BERGERON :

... si vous avez un beau terrain paysagé dans un environnement agréable, intéressant, près d'un cours d'eau, comme vous dites paisible, ça se reflète sur la valeur marchande, versus
3140 une propriété qui serait au bord de la 175 qui a un environnement pas très intéressant en termes de valeur marchande, ce n'est pas très intéressant. Donc, on en tient compte dans le concept de valeur de marchande.

Maintenant, c'est certain que vous ne pourrez pas exiger du Ministère qu'on vous resitue
3145 dans un endroit qui est exactement la même chose que vous aviez, il n'y en aura probablement pas. C'est pour ça qu'on parlait de négociations.

Donc on n'obligera pas personne à déménager ou à déplacer sa maison dans un endroit où la personne ne voudra pas aller. Donc, c'est pour ça qu'on parle de négociations, mais c'est
3150 certain que ça pourrait être difficile pour certains propriétaires d'imaginer qu'ils vont perdre, comme vous dites, un paysage intéressant, une quiétude, votre voisin, votre voisine. Bien ça, on ne sera pas capables de recréer ça.

M. STEVE TREMBLAY :

3155

Je n'en veux pas de voisin.

M. LUC BERGERON :

3160 C'est pour ça qu'on parlait de négociations.

Donc, il y a un principe d'or, j'ai dit aujourd'hui ou hier, on utilise toujours la valeur de la propriété, mais on va toujours regarder deux options, un déménagement ou une acquisition, puis c'est sur cette base-là qu'on va négocier.

3165

LA PRÉSIDENTE :

3170

Est-ce que, par exemple, autrement dit dans les cas de figure où la personne, bon, va être affectée, il n'y avait pas de route, il y en a une, ça implique, bon, certaines répercussions, là, sur la qualité de vie et tout ça, elle pourrait avoir des choix dans la négociation.

3175

À savoir : «Oui, je déménage, vous m'achetez» ou : «Non, je ne déménage pas, mais compensez-moi pour la perte de qualité de vie ou de jouissance» ou : «Déplacez ma maison un peu plus loin sur mon terrain pour que j'aie moins de répercussions.»

Est-ce que le choix... dans le cadre de la négociation, est-ce qu'il va y avoir un certain choix en regard des personnes qui vont être impactées?

3180

M. LUC BERGERON :

Tout à fait, c'est pour ça que je parlais de négociations, là. On n'obligera pas personne à... si une personne, par exemple, disait : «Je voudrais être déplacée, me reculer de 50 mètres ou 100 mètres», bien cette option-là on va la regarder.

3185

Mais on ne pourra pas vous dire : «Je vous oblige à aller au village ou je vous oblige à aller à tel terrain.» C'est pour ça que je parle de négociations. Si on ne peut pas en arriver à une offre intéressante, bien on va regarder à ce moment-là l'acquisition.

3190

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et comme on a expliqué aussi, là, je crois que c'est hier, c'est que si vous n'avez pas la possibilité de vous entendre selon votre satisfaction, il y a un processus de prévu. On a demandé au ministère des Transports de déposer un historique, un peu comment fonctionne le processus, à savoir il y a les tribunaux administratifs pour lesquels vous pouvez aller faire, autrement dit, comme trancher, là, trouver une solution pour l'entente. C'est bien ça, monsieur Bergeron?

3195

M. LUC BERGERON :

3200

Oui. Puis il y a un élément, je pense, important pour ceux qui vont être dans cette situation-là, donc les 88 familles, là, c'est que lorsqu'on va être autorisés, parce que c'est le Conseil des ministres qui nous autorise à acquérir des propriétés, lorsqu'on est autorisés à acquérir des propriétés, on va aller rencontrer individuellement chaque famille.

3205

On va lui exposer ses droits, ce qu'on va faire, un peu un calendrier. On va lui expliquer c'est quoi le projet, donc on va renseigner la personne sur ce qu'on veut faire, ce qu'il peut faire, ses droits.

3210

Exemple, vous parlez de tribunaux, on a des petits pamphlets qui vont expliquer ça, on va lui exposer qu'il a le droit de s'engager un évaluateur qui va pouvoir l'accompagner ou même le représenter lors des négociations qu'il va faire avec nous sur la valeur marchande.

3215 Donc, certaines personnes se sentent mal à l'aise de parler avec nos experts, donc on permet à ces gens-là d'engager, à nos frais. Donc tout ça va vous être expliqué lors d'une première rencontre et par la suite s'amorcent les négociations.

3220 Et comme je disais, ça peut être... pour certains, on reconnaît que c'est un exercice qui est souvent pénible puis difficile, mais on réussit habituellement à s'entendre 90, 95 % du temps de gré à gré. Donc, par définition les négociations ont satisfait les deux parties, soit sur un déménagement ou d'un déplacement ou soit sur une acquisition.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Votre deuxième question, monsieur Tremblay?

M. NICOLAS JUNEAU :

Pardon, Madame la Présidente, l'Environnement ici.

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3235 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Pour l'intérêt de monsieur, peut-être qu'il pourra trouver quelque chose d'intéressant dans le programme de suivi du promoteur dans l'addenda 2. Il prévoyait définir un programme de surveillance des impacts perçus au niveau humain en collaboration avec la municipalité.

3240 On n'a pas le détail, le protocole de qu'est-ce que c'est, mais peut-être qu'il y a quelque chose d'intéressant pour monsieur là-dedans, là, il faudrait voir avec le promoteur qu'est-ce qu'il entend. Nous, ça nous intéressait de savoir qu'est-ce qu'il entend par ce programme de surveillance des impacts.

3245 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bergeron.

M. LUC BERGERON :

3250 Oui, monsieur Sirois peut en parler.

LA PRÉSIDENTE :

3255 Allez-y.

M. CLAUDE SIROIS :

3260 Bon, Madame la Présidente, par rapport à cet élément-là, ce n'est pas encore défini comme tel. Nous, ce qu'on voulait proposer, c'est surtout des choses au niveau lorsqu'il y aura la construction.

3265 Donc, c'est peut-être de voir avec la municipalité, voir avec des représentants des citoyens, peut-être aller les rencontrer, peut-être de façon régulière à voir si au niveau de la construction il n'y aurait pas des impacts négatifs, des genres de problèmes à régler, mais ce n'était pas nécessairement au niveau des acquisitions, c'était vraiment surtout au niveau de la construction.

3270 Mais c'est évidemment des choses qui sont à définir avec la municipalité, qu'est-ce qu'on peut mettre en place puis voir si la municipalité a peut-être un intérêt à ce niveau-là. Ça n'a pas été discuté avec la municipalité comme telle, c'était une proposition qu'on faisait dans l'addenda et qu'on voulait discuter avec et justement réfléchir avec la municipalité là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3275

Merci.

M. STEVE TREMBLAY :

3280

La municipalité dit quoi de ça?

LA PRÉSIDENTE :

3285

On va demander à la municipalité de venir à la table. Est-ce qu'il y a un représentant?

Mme FABIENNE MATHIEU :

3290

On va aller très vite, Madame la Présidente, on n'était pas au courant, ça fait que je n'ai pas grand-chose à dire.

LA PRÉSIDENTE :

3295

Je suis obligée de vous faire dire ça au micro pour la transcription, sinon elle ne peut pas vous entendre. Peut-être aller au bout, à côté de monsieur. Allez-y, madame.

Mme FABIENNE MATHIEU :

3300

Bien, c'est une très bonne idée, mais je n'ai pas grand-chose d'autre à dire parce que c'est la première fois que j'en entends parler.

LA PRÉSIDENTE :

3305 O.K. Donc, il n'y a pas eu... ce que je comprends, monsieur Sirois, c'était une intention. Ça a été déposé dans le cadre de l'étude d'impact, vous expliquiez un peu ce que vous voulez faire, c'est ça, mais ça n'a pas été discuté avec la municipalité?

M. CLAUDE SIROIS :

3310 Non, c'est comme je disais tout à l'heure, ça n'a pas été discuté, c'est une intention éventuellement de discuter avec la municipalité. Je pense qu'on a travaillé beaucoup avec les gens pour ce qui est du projet comme tel. Donc, les éléments de... je n'appellerais pas ça de surveillance, là, mais disons de travail pendant la construction, bien on regardait ça peut-être un petit peu plus tard, là.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur... excusez, madame Lamontagne?

Mme RUTH LAMONTAGNE :

3320 Oui, bonsoir. Nous avons compris, un peu comme Nicolas vient de l'expliquer, monsieur Juneau, que ça portait plus sur un suivi des impacts psychosociaux, appelons-les comme ça, du fait de l'expropriation et de la possibilité de ne pas retrouver, là, les conditions de vie qui étaient celles, là, des personnes qui vont être concernées par ces expropriations-là.

3325 Alors, c'était juste pour dire qu'on trouvait l'idée très intéressante parce que c'est souvent des questions qui reviennent dans des dossiers là où il y a de l'expropriation. Puis on n'est pas en mesure d'évaluer ou d'estimer vraiment les conséquences de cet impact-là de l'expropriation et du fait que ces gens-là ne retrouvent pas la même qualité de vie. Ça fait qu'on trouverait ça important, intéressant avoir une suggestion dans ce sens-là de la part du ministère des Transports pour pouvoir éventuellement documenter la chose avec un projet comme tel.

3335 Il y a longtemps qu'on n'a pas eu de projet dans la procédure d'évaluation et d'examen avec un nombre assez élevé d'expropriations comme celui-ci.

Les gros projets d'autoroutes étaient passés avant la venue de la procédure d'évaluation et d'examen, alors on a essayé de trouver, là, des expériences, là, mais ça serait intéressant d'avoir un peu plus de détails sur ces impacts psychosociaux là.

3340 **LA PRÉSIDENTE :**

3345 Et c'est ce qu'on doit comprendre de l'intention du ministère des Transports de vraiment faire un suivi sur les impacts, entre autres sur les impacts psychosociaux, c'est-à-dire entre autres un minimum la satisfaction des gens, comment ça s'est passé après sur X années, est-ce que c'est vraiment ce qui a été prévu?

M. LUC BERGERON :

3350 Bien, je comprends que ce n'était pas ça qui était prévu, mais je trouve aussi que c'est une bonne idée.

LA PRÉSIDENTE :

3355 Mais moi, j'aurais une autre question peut-être -- je vous reviens, monsieur Tremblay, -- parce que ça fait quelques fois... à quelques reprises que c'est souligné. Est-ce qu'on doit comprendre que ce projet-là, l'ampleur de ce projet-là c'est spécial, autant pour les ministères, ce que je comprends, que pour le ministère des Transports?

3360 C'est-à-dire que c'est un projet qui est particulier, qui est très gros en regard de ce que vous avez eu déjà et qui a des éléments particuliers ou spécifiques qu'on ne retrouve pas dans l'expertise que vous aviez avant, entre autres de cette ampleur-là. Parce que vous l'avez soulevé à quelques reprises...

M. LUC BERGERON :

3365 Vous avez raison, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

3370 Oui?

M. LUC BERGERON :

3375 ... pour le ministère des Transports, construire 143 kilomètres de route, c'est une première... -- 167 kilomètres, c'est une première.

3380 Donc, effectivement tout est à échelle, donc c'est une première en termes de projet, on parle de 88 acquisitions, en tout cas pour la direction de la Capitale nationale, c'est une première aussi.

3385 On parle des impacts sur le milieu naturel. On comprendra qu'on traverse une réserve faunique des Laurentides, c'est un secteur très particulier. Tout est une première donc, effectivement, là, on apprend sur le tas tout le monde.

3390 Je trouve effectivement qu'à l'échelle expérimentale, si je me permettais d'utiliser ce terme-là, effectivement ça pourrait être intéressant de voir comment a été vécu le processus parce qu'habituellement, on traite ça à l'unité, hein, quelques acquisitions par projet. Donc, c'est difficile de tracer un portrait alors que là, on a un échantillon qui est passablement élevé.

3390 On pourrait le regarder, on pourrait regarder comment on pourrait effectivement tenter de mesurer l'impact, comme vous dites, là, psychosocial d'un processus d'acquisition comme ça qui est majeur, qui est important puis qui touche effectivement toute une collectivité, là.

3395 On comprend ça, là. On a discuté à maintes reprises avec la municipalité de Stoneham-Tewkesbury, on comprend qu'exproprier 88 résidents dans une municipalité comme Stoneham, ça a beaucoup d'impacts.

LA PRÉSIDENTE :

3400 O.K.

M. LUC BERGERON :

3405 Ça, on comprend ça.

LA PRÉSIDENTE :

Mais je poserais la question au docteur Lajoie, qu'est-ce que vous en pensez?

3410 **M. PIERRE LAJOIE :**

3415 En fait, d'un point de vue santé, là, global, personnellement je trouve que c'est une idée très intéressante, de la même manière qu'on fait un suivi environnemental. Je pense compte tenu de l'importance du projet, de son aspect innovateur, ça serait très pertinent d'investir des énergies pour faire un suivi psychosocial, là, qualité de vie en général pendant la construction puis après.

3420 Et je pense que, sans m'avancer trop, là, que les directions de santé publique, les deux directions de santé publique concernées dans ce projet-là seraient sûrement preneuses pour apporter leur expertise là-dedans parce qu'il y a des gens qui sont habilités à peut-être approcher ce genre de protocole pour le suivi psychosocial.

LA PRÉSIDENTE :

3425 Hum hum, tout à fait. Merci.

Alors, monsieur Tremblay votre deuxième question?

M. STEVE TREMBLAY :

3430 Le ministère des Transports accorde beaucoup d'importance à la sécurité routière dans Stoneham -- parce que moi, dans ma tête, là, j'essaie de diviser le parc puis Stoneham...

LA PRÉSIDENTE :

3435 Oui oui?

M. STEVE TREMBLAY :

3440 ...Stoneham c'est spécial, c'est à part -- tandis que la route a été laissée dans un état lamentable pendant plusieurs années, j'entends par ici des vallons dans les voies qui accumulent l'eau, des crevasses, des trous que l'auto rebondit des fois. Le déneigement...

LA PRÉSIDENTE :

3445

Vous aussi!

M. STEVE TREMBLAY :

3450

Oui, je suis en accord avec la madame, tout à fait. Il n'y a aucune marge de manœuvre d'évitement s'il arrive quelque chose.

LA PRÉSIDENTE :

3455

Hum.

M. STEVE TREMBLAY :

3460

On n'a pas de place. Donc, on peut-tu juste avoir une belle route puis laisser notre nature tranquille?

LA PRÉSIDENTE :

3465

Bien, j'aimerais comprendre, là, c'est à la limite de l'opinion ou de la question, ce que je veux comprendre la question c'est...?

M. STEVE TREMBLAY :

3470

Bien, juste bien... ça serait-tu possible de juste bien la repaver, bien l'entretenir puis déjà là, la sécurité...

LA PRÉSIDENTE :

3475

O.K. Je comprends.

M. STEVE TREMBLAY :

... serait augmentée de 80 %.

3480

LA PRÉSIDENTE :

Autrement dit, est-ce que, en regard de ce que vous constatez sur l'entretien ou en fait...

M. STEVE TREMBLAY :

3485

Je passe quatre fois par jour dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3490

... O.K., l'état de la route actuellement, est-ce qu'il y aurait moyen de régler les problèmes de sécurité juste en ayant, ce que vous voulez dire, une belle route...

M. STEVE TREMBLAY :

3495

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3500

... mais pas nécessairement une quatre voies?

M. STEVE TREMBLAY :

3505

C'est ça, en plein ça. Je vais vous donner un exemple, ça fait 2-3 ans, là, que les vallons de vans, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3510

M. STEVE TREMBLAY :

... on est obligés de rouler décalés sur la route. On ne peut pas rouler, là, normal, là, tu sais, tu t'en vas de même.

3515

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. STEVE TREMBLAY :

3520

Ça fait qu'il faut que tu... Ça fait que là, tu es plus proche du bord de la route, s'il sort une auto, là, tu fais un saut ou tu colles la ligne blanche puis là, tu frôles les vans. C'est ça qui est dangereux.

3525

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bergeron, est-ce qu'une amélioration de la route actuelle, c'est-à-dire dans un meilleur état aurait eu ou pourrait avoir un impact sur le niveau de sécurité ou ça prend absolument une quatre voies divisées pour régler le problème de sécurité?

3530

M. LUC BERGERON :

J'aurais le goût de vous répondre sans vous répondre parce que je me permettrai ici de vous expliquer comment le Ministère programme ses projets de réfection de routes. Je ne veux pas nier le fait que, ce que vous parlez, là, les vallons, c'est ce qu'on appelle dans notre jargon de l'orniérage, là.

3535

Nous, le ministère des Transports, chaque route du réseau routier sous notre gestion, on passe une machine, un équipement à tous les deux ans qui prend différentes mesures avec des rayons laser sur la chaussée, qui prend donc l'uni, la fissuration entre autres et l'orniérage. Et lorsque les cas d'orniérage sont supérieurs à 20 millimètres, nous intervenons dans l'année même. Donc, on ne laisse pas le réseau routier avec des ornières donc sur... je ne parle pas de secteurs localisés, mais sur des tronçons de route.

3540

Donc, je ne veux pas dire par là que le Ministère, son réseau routier... je ne serais pas aussi... être catégorique pour dire que le réseau routier est en très bon état, je pense que tout le monde connaît bien l'état du réseau routier, mais au niveau de l'orniérage, je peux vous dire que nous ne laissons pas le réseau routier avec de l'orniérage problématique, donc 20 millimètres et plus. Parce que pour nous, c'est un élément de sécurité essentiel.

3545

3550

Maintenant, je sers un réseau routier, donc c'est clair pour tout le monde que oui, bien sûr, la qualité du réseau routier ça a un impact sur la sécurité routière, je pense que c'est clair.

LA PRÉSIDENTE :

3555

Mais est-ce que si cette route-là, il y avait une réfection, un entretien impeccable, là, pour qu'elle soit au maximum de sa qualité, est-ce qu'on aurait toujours besoin pour améliorer la sécurité de la route d'une quatre voies?

3560

M. LUC BERGERON :

Bien, on vous a expliqué dans nos statistiques d'accidents, on n'est pas en mesure d'avoir le facteur contributif. C'est souvent une combinaison de plusieurs facteurs contributifs qui sont l'état de la chaussée, la vitesse, la condition routière, la condition climatique, l'inattention du conducteur, le véhicule et cetera. Donc, c'est une somme de conditions qui fait en sorte qu'il peut y avoir un accident.

3565

Il est clair que, bon, on disait tantôt la typologie des accidents dans la réserve faunique des Laurentides, la grande majorité c'est des collisions frontales. La raison d'être de la collision

3570 frontale, on ne connaît pas les raisons. Il y a un certain pourcentage qui est sûrement lié à la qualité du réseau, mais ce n'est sûrement pas la majorité.

Donc, oui, je ne peux pas dire que la qualité du réseau routier n'aurait pas d'impact sur la sécurité du réseau, mais ce n'est pas le seul facteur. Puis pour le reste, la justification... je ne
3575 voudrais pas refaire le débat, mais la justification du quatre voies séparées de Québec à Saguenay, on l'a dit et on l'a répété, c'est de permettre d'améliorer le climat économique dans la région du Saguenay.

Là aussi, la qualité du réseau routier aurait un certain impact, mais ce n'est pas ça que la
3580 population demande. Donc, effectivement pour répondre à la question, oui, ça pourrait aider, mais ce n'est sûrement pas ça qui ferait en sorte que ça limiterait les accidents ou l'attractivité au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LA PRÉSIDENTE :

3585 O.K. Merci, monsieur Tremblay.

M. STEVE TREMBLAY :

3590 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais appeler un prochain participant, monsieur -- là, je ne sais pas s'il a quitté --
3595 monsieur Jean-Marie Beaulieu ou s'il sera remplacé par monsieur Poitras tel qu'il l'avait suggéré? Monsieur Poitras.

Entre-temps, je vais vous dire que pour ce qui est du registre, on avait ralenti un peu la prise de noms parce qu'on avait beaucoup de personnes. Alors, je vous dis qu'il est toujours
3600 ouvert, mais c'est sûr qu'on a encore une vingtaine de personnes inscrites, mais vous pouvez toujours vous réinscrire au besoin.

Alors, donc monsieur Poitras, c'est ça pour monsieur Jean-Marie Beaulieu qui a dû
3605 quitter.

M. DANIEL POITRAS :

Oui, j'ai deux questions. La première question, c'est à propos du schéma d'aménagement de la MRC Jacques-Cartier.
3610

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

3615 **M. DANIEL POITRAS :**

Le monsieur du ministère de l'Environnement a mentionné qu'il fallait que le projet soit conforme au règlement et le monsieur de la MRC a mentionné que le projet était inclus dans le schéma d'aménagement. Est-ce qu'on peut déduire que la MRC est d'accord avec le projet?

3620

LA PRÉSIDENTE :

O.K. D'ailleurs, le représentant de la MRC m'avait avisée qu'il ne pouvait pas être là ce soir malheureusement, pour cet aspect-là on pourra peut-être acheminer la question à la MRC. Si c'est spécifique juste à savoir s'ils sont d'accord, c'est qu'il nous a dit, cet après-midi que pour ça il n'y avait pas eu encore de Conseil des maires qui... le Conseil des maires n'avait pas encore statué, mais que, bon, il ne peut pas statuer sur la conformité parce que le Conseil ne s'est pas manifesté là-dessus.

3625

3630

Maintenant, on pourra relire les transcriptions ou reposer la question. Mais pour le moment, il n'y avait pas eu ni de non, ni de oui, mais qu'en regard de la planification, ça semblait correspondre.

3635

Peut-être que madame... la représentante de la Ville de Stoneham -- excusez-moi, j'ai un blanc, mais parce que...

Mme FABIENNE MATHIEU :

Fabienne Mathieu.

3640

LA PRÉSIDENTE :

... on est tous fatigués à un moment donné. Alors oui, est-ce que vous auriez quelque chose à rajouter sur cet aspect?

3645

Mme FABIENNE MATHIEU :

Je ne suis pas certaine d'avoir compris la même chose que monsieur Poitras, par contre. Je ne suis peut-être pas la spécialiste au niveau du schéma, mais je le connais un peu. C'est qu'il n'y a pas d'annotation spéciale pour un pour ou pour un contre le projet...

3650

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

3655

Mme FABIENNE MATHIEU :

... dans le schéma, c'est qu'il n'est pas mentionné dans le schéma, tout simplement. Alors, on en déduit qu'il est ni conforme, ni non conforme.

3660

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

3665

M. DANIEL POITRAS :

Mais le monsieur de la MRC a dit que le projet tel qu'il est là était intégré dans le schéma. Oui, je l'ai lu.

3670

LA PRÉSIDENTE :

Moi, je ne peux pas répondre pour lui; il va falloir que lui pose la question pour qu'on précise, là.

3675

M. DANIEL POITRAS :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3680

Quitte, on va relire le verbatim aussi, là, mais on va retenir la question pour s'assurer, on pourra peut-être... il va être là demain après-midi, lui reposer la question ou encore faire acheminer la réponse qui sera déposée. Merci.

3685

Est-ce qu'il y a une deuxième question?

M. DANIEL POITRAS :

3690

Oui, dans un autre ordre d'idées, concernant la prise d'eau de Québec et les sels de déglacage...

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

3695

M. DANIEL POITRAS :

3700

... est-il vrai qu'un citoyen qui installe un adoucisseur d'eau vendu dans toutes les quincailleries à l'intérieur de sa maison voit la teneur en sel de l'eau augmenter largement plus que la teneur en sel que pourrait avoir l'eau de la prise d'eau de Québec en regard du sel de déglacage de la route 175 actuelle et future?

LA PRÉSIDENTE :

3705 Pour les appareils, pas sûre. Pour ce qui est... c'est parce que je ne suis pas sûre qu'on va pouvoir avoir une réponse là-dessus. Par contre, monsieur Lajoie ce qu'il a déjà précisé en regard de la teneur en sel de la prise d'eau, ce qui serait prévu pour l'ajout ne semble pas être inquiétant. Monsieur Lajoie?

3710 **M. PIERRE LAJOIE :**

Bien en fait, l'information qui a été donnée, là, que je n'ai pas validée, là, quand même...

LA PRÉSIDENTE :

3715

Oui?

M. PIERRE LAJOIE :

3720 ... qui a été donnée par le promoteur tantôt, à l'effet que la concentration de sodium c'était 20 microgrammes, là, c'est très faible. Et donc, à ce niveau-là il n'y a pas vraiment d'inquiétude, c'est une eau de concentration optimale en ce qui concerne le sodium. Mais par contre, je ne suis pas capable de répondre à la question spécifique concernant les adoucisseurs d'eau, là.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Non plus? C'est parce que je ne vois pas en quoi ça peut... je sais que vous, vous transmettez une question, c'est difficile pour vous de voir l'objectif même de la question, là.

3730 **M. DANIEL POITRAS :**

En fait, dans les discussions que j'ai eues, c'est que pourquoi est-ce qu'on se préoccupe tant de la teneur en sel de l'eau de la prise d'eau de Québec alors que n'importe quel citoyen peut acheter un appareil qui est beaucoup plus grave que ça pour la teneur en sel dans l'eau et que c'est aucunement normé, hein?

3735

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Bien ça, c'est une question d'appréciation qu'il pourra soulever, s'il le veut, dans son mémoire. Maintenant, tout ce que... je ne voudrais pas que les gens passent des commentaires ou se posent des questions sur la préoccupation que d'autres citoyens peuvent avoir ou la commission. Je pense que toute préoccupation est recevable. Elle peut être perçue importante ou peu importante de la part de d'autres personnes, mais pour la personne qui vient la poser, je pense que la moindre des choses, c'est de lui répondre.

3740

3745

Et je pense aussi que la commission avait aussi des préoccupations. Tout projet peut avoir un impact, il faut évaluer l'ensemble de ces impacts-là, si on a des bonnes réponses qui nous rassurent, tant mieux, mais je pense que toute question peut être posée.

3750 Oui, monsieur Lajoie?

M. PIERRE LAJOIE :

3755 Bien, en fait, je peux donner un peu une réponse au niveau du principe, hein. Parce que c'est sûr que si on parle de la prise d'eau potable de la Ville de Québec, un impact qui surviendrait au niveau de la qualité de l'eau au robinet, c'est un impact en termes de santé publique qui peut éventuellement être majeur parce que ça touche 350 000 personnes.

3760 Alors que des initiatives privées, l'utilisation d'adoucisseur ou de toute... ça demeure quand même des phénomènes particuliers individuels. Donc, en principe, c'est sûr que la préoccupation est beaucoup plus importante lorsqu'on parle d'une source d'eau potable. Actuellement, la situation est tout à fait correcte, mais ça demeure quand même un enjeu vital, là.

LA PRÉSIDENTE :

3765 O.K. ça va, monsieur Poitras?

M. DANIEL POITRAS :

3770 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3775 Merci.

Alors, un prochain intervenant, j'appelle monsieur Bill Dobson, s'il vous plaît, du Centre de plein air Le Refuge. Bonsoir monsieur Dobson. Alors, votre première question?

M. BILL DOBSON :

3780 Moi, je représente le Centre de plein air Le Refuge...

LA PRÉSIDENTE :

3785 Hum hum.

M. BILL DOBSON :

3790 ... et également le Domaine Saint-Adolphe, deux activités autrement dit au point de vue économique, parce qu'on essaie d'emmener des gens dans notre secteur le plus possible et il y a beaucoup de facteurs qui font qu'on a eu des difficultés.

LA PRÉSIDENTE :

3795 Oui, allez-y.

M. BILL DOBSON :

3800 J'aimerais vous expliquer d'abord un petit peu une courte histoire de Saint-Adolphe. Ça a été formé en 1840, ça va avoir bientôt 150 ans. Donc, 150 ans c'est beaucoup. On partait de la rivière La Branche à Sainte-Brigitte-de-Laval pour fonder ça. En 65, il y a une église qui s'est faite là, elle n'existe plus aujourd'hui. En 98, ça a été fermé. Les gens ont dérivé vers le sud, au sud-est... sud-ouest, excusez, et on a fait ce qu'on appelle un petit embranchement qui part de Saint-Adolphe, dans Montmorency, pour rejoindre le chemin du parc dans le comté de Québec.

3805

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

3810 **M. BILL DOBSON :**

Les 2000, chemin des 2000 qu'on appelait.

LA PRÉSIDENTE :

3815

Oui?

M. BILL DOBSON :

3820 Et depuis ce temps-là, la signalisation routière est fautive. Elle est fautive dans le sens qu'avant d'investir d'autre argent dans ça, on veut avoir une idée claire et précise de ce que sera le plus tard.

3825 Donc, la question : il y a beaucoup de nos gens qui viennent chez nous, ils se ramassent à la Station touristique Stoneham, à Tewkesbury ou à la municipalité pour savoir où est Saint-Adolphe.

LA PRÉSIDENTE :

3830

Hum hum.

M. BILL DOBSON :

3835 Avant d'investir d'autre argent, je pense qu'on veut savoir c'est quoi. Est-ce que dans les prévisions, est-ce qu'on a prévu une signalisation qui tiendrait compte des trois sorties du secteur de Stoneham, soit la première, centre-ville Tewkesbury, Lac-Delage...

LA PRÉSIDENTE :

3840 Hum hum.

M. BILL DOBSON :

3845 ... et la deuxième qui indique Saint-Adolphe, avec une promotion du nom de Saint-Adolphe parce que c'est connu, c'est un petit village. Remarquez qu'on a commencé à payer des taxes en 1967, ce qui veut dire à peu près 125 ans après la formation, les gens se payaient entre eux autres, ils faisaient tout par eux autres mêmes, donc il n'y avait pas de dette.

3850 En 74, on a quitté L'Ange-Gardien pour faire partie de Stoneham en espérant d'avoir une meilleure signalisation routière puis de meilleurs services. Meilleurs services, oui, mais signalisation routière nulle. La question est que : est-ce qu'on a prévu ça pour Saint-Adolphe?

LA PRÉSIDENTE :

3855 O.K. Et vous, vous suggérez, votre suggestion c'est qu'il y en ait trois niveaux de... c'est-à-dire qu'on annonce un peu plus tôt les trois prochaines sorties : voici il y a Tewkesbury, Stoneham, Stoneham-Tewkesbury Centre et Saint-Adolphe?

M. BILL DOBSON :

3860 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

3865 O.K. Monsieur Bergeron, est-ce que c'est prévu dans vos plans?

M. LUC BERGERON :

3870 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3875 Là, je peux vous dire qu'habituellement, il faut que vous considériez que ce qui est dit et qui se retrouve dans les verbatim de la commission du BAPE, c'est une obligation.

M. BILL DOBSON :

Oui. L'autre question...

3880 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est inscrit en verbatim.

M. BILL DOBSON :

3885

Oui. L'autre question...

LA PRÉSIDENTE :

3890

Oui, allez-y.

M. BILL DOBSON :

3895

... c'est qu'entre-temps, nous autres on existe toujours, est-ce que c'est possible d'installer une signalisation routière et touristique à la jonction 60 de Stoneham qui indique «Saint-Adolphe tout droit» pour empêcher les gens d'aller vers Tewkesbury, Lac-Delage pour avoir des renseignements : où est Saint-Adolphe? Est-ce que c'est possible?

LA PRÉSIDENTE :

3900

Donc, ça...

M. LUC BERGERON :

3905

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3910

... on veut dire à la sortie, une autre signalisation qui dit Saint-Adolphe?

M. BILL DOBSON :

Oui.

3915

LA PRÉSIDENTE :

Mais à quelle sortie, là?

M. BILL DOBSON :

3920

À la sortie 60.

LA PRÉSIDENTE :

3925

Monsieur Bergeron?

M. LUC BERGERON :

Non.

3930

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi?

3935

M. LUC BERGERON :

Parce que nos règles ne permettent pas de faire ça. On doit signaler... parce que là, on n'est pas sur une autoroute, on est sur un quatre voies contiguës, donc on signale actuellement Saint-Adolphe à la sortie Saint-Adolphe. Là, ce qu'on nous demande, c'est de signaler à l'autoroute, à la fin de l'autoroute en disant : dans 10 kilomètres, vous allez trouver Saint-Adolphe. On ne fait pas ça.

3940

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais tantôt, là, je m'excuse, je pensais que ce que vous avez répondu comme question tout à l'heure, c'était ça. C'est qu'il y aurait une signalisation à un moment donné qui dit il y a trois sorties qui s'en viennent, dans les trois prochaines sorties, vous avez de prévu, Stoneham-Tewkesbury, Stoneham-Tewkesbury Centre et après ça Saint-Adolphe.

3945

3950

M. LUC BERGERON :

Ça sera différent dans le concept du quatre voies séparées parce que là, on va travailler avec de la super signalisation. Donc, de la signalisation au-dessus de la chaussée, où là, on peut faire ça.

3955

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

3960

M. LUC BERGERON :

Mais actuellement, sur un quatre voies séparées... sur le boulevard actuel, on ne peut pas faire ça.

3965

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Oui, c'est ça. Donc, là ça va être possible...

3970

M. LUC BERGERON :

C'était mon «oui» de tantôt et mon «non» d'aujourd'hui... et mon «non» pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

3975 O.K. Et donc, vous... mais, monsieur Dobson, vous demandiez ça pour maintenant?

M. BILL DOBSON :

La sortie exactement, là...

3980

LA PRÉSIDENTE :

Oui ?

3985

M. BILL DOBSON :

... c'est quand on a sorti de l'autoroute...

LA PRÉSIDENTE :

3990

Oui?

M. BILL DOBSON :

3995

... puis qu'on se prépare à passer en dessous du viaduc pour rentrer dans Stoneham.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, O.K.

4000

M. BILL DOBSON :

Bon, là, c'est là, là, qu'on pourrait mettre une signalisation touristique et routière de la municipalité qui indique que Saint-Adolphe c'est tout droit, puis pour le centre-ville, c'est à gauche. Ça, ça serait des possibilités faciles.

4005

On a fait trois demandes à la municipalité sur ce sujet-là puis c'est toujours bloqué ce chose-là. Investir de l'argent dans rien, là, dans un puits d'eau, on n'est pas tellement intéressé, j'aime autant... à l'âge que j'ai là, j'aime autant le garder.

4010

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une réponse, madame Mathieu?

4015

Mme FABIENNE MATHIEU :

4020 Non. Mais, on est très au fait du problème des gens de Saint-Adolphe et principalement les activités économiques qui sont des activités récréotouristiques et c'est vrai qu'au complexe municipal, on accueille des gens qui cherchent le camping Saint-Adolphe ou Le Refuge pour la simple et bonne raison qu'on ne peut pas, comme a dit monsieur Bergeron, mettre une enseigne qui indique que Saint-Adolphe c'est tout droit, à la bretelle de la sortie du village.

4025 On a fait les demandes, on a essayé de l'aider, on a été jusqu'à essayer de mettre des enseignes quelque part sur un bout de terrain qui nous appartiendrait pour éviter de passer par la réglementation du MTQ, puis malheureusement l'emprise est tellement large qu'on n'en a pas trouvé.

LA PRÉSIDENTE :

4030 Mais moi, je veux comprendre une chose, si je prends... je suis sur une autoroute, que ce soit Saint-Adolphe ou autre, là, je suis sur une autoroute ou une route à quatre voies divisées, qu'on me dit à quelque part... je veux m'en aller à Saint-Adolphe et qu'on me dit, bon, tant de kilomètres avant, ça va être la troisième sortie. À un moment donné, je la vois, sortie Saint-Adolphe, donc ça va bien jusqu'à maintenant.

4035 Là, il faut que j'aïlle en dessous d'un viaduc puis au bout de ce viaduc-là, il faut que j'aïlle à gauche ou à droite. Il me semble que je veux savoir où est Saint-Adolphe puis je veux savoir à gauche où ça va puis à droite où ça va. Non?

4040 Est-ce qu'il n'y a pas d'indication normalement qui doit être là? Qu'elle soit du ministère des Transports ou de la municipalité, est-ce que normalement, s'il y a une flèche... je veux dire j'ai une sortie qui indique une destination, si je dois après ça passer en dessous d'un viaduc et que j'arrive à un croisement, je ne dois pas m'attendre à...?

4045 **M. LUC BERGERON :**

Madame, en signalisation latérale, on ne fait pas ça. En signalisation... en super signalisation...

4050 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

4055 **M. LUC BERGERON :**

... on peut... on affiche sur un réseau autoroutier la prochaine sortie, mais en latéral, lorsque vous roulez à 60 milles à l'heure, vous ne pouvez pas voir ça, là, en latéral...

4060 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

M. LUC BERGERON :

4065 ... donc à quelque part à votre droite, là. Donc, on ne peut pas afficher sur la 175 actuelle en latéral : dans six kilomètres telle intersection, on fait ça en portique de signalisation et on fait ça sur le réseau autoroutier, c'est pour ça qu'on ne peut pas faire ça sur la 175 actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

4070

Mais quand ça va être avec la nouvelle configuration?

M. LUC BERGERON :

4075

Pour vous, ce sera l'avantage de supporter la voie de contournement parce qu'à ce moment-là, ça vous permettra d'être affiché au niveau de l'autoroute... pas de l'autoroute, mais du quatre voies séparées par un terre-plein.

LA PRÉSIDENTE :

4080

O.K.

M. BILL DOBSON :

4085

Ça ne changera pas la situation. La situation, quand on sort de l'autoroute puis qu'on arrive à la jonction de la rue qui mène à Stoneham puis qu'on peut continuer tout droit pour reprendre l'autoroute, c'est là que la signalisation devrait être et ça, ça ne nuit pas. Les gens sont obligés d'arrêter pour tourner à gauche ou continuer tout droit et ça, ça ne brisera pas rien.

4090

LA PRÉSIDENTE :

Mais on comprend...

M. BILL DOBSON :

4095

4100

Maintenant, la signalisation touristique qu'il y a dessus, là, il y a un poteau, des affiches bleues, on a le droit à trois. Il y en a 18 qui attendent pour remplacer les trois qu'il y a là. Moi, ça ne me fait rien de payer 1000 \$ pour mettre une signalisation là qui n'indique pas mon centre de ski, qui indique : Saint-Adolphe, c'est tout droit. Ça ne me fait rien ça, mais on ne peut pas le faire, on a le droit à trois affiches. On est bloqués.

M. LUC BERGERON :

4105

Bien là, vous parlez d'un autre problème, la signalisation touristique ce n'est pas le ministère des Transports qui gère ça, on l'a expliqué cet après-midi. Là, on parle de Saint-

Adolphe. Je vous dis que dans le concept du quatre voies séparées, oui, nous allons afficher Saint-Adolphe comme vous l'avez exprimé tout à l'heure. Actuellement, on ne peut pas le faire.

LA PRÉSIDENTE :

4110

O.K. Maintenant, on comprend que pour l'autre aspect que vous voulez, ce sont les ATR avec les associations touristiques régionales que vous pouvez discuter de la possibilité de rajouter une affiche de ce type-là?

4115

M. BILL DOBSON :

C'est impossible, ils ont le droit à trois, le ministère des Transports permet trois.

LA PRÉSIDENTE :

4120

Oui, je comprends, mais dans le contexte actuel du projet à l'étude, tout ce qu'on peut comprendre, c'est ce qu'il va y avoir de plus, ça va être ça, mais on n'est pas en position dans le cadre de l'étude du projet, je pense, de...

4125

Si dans l'étude, dans le cadre de notre analyse du projet, nous constatons que vous perdiez des avantages en regard du projet s'il se réalisait, là oui, c'est-à-dire, on considère ça comme une répercussion et donc, on pourrait essayer de vous aider pour trouver comment on peut solutionner et demander une meilleure indication, une meilleure signalisation.

4130

On comprend que dans le projet, ce qui est proposé par le promoteur, c'est prévu une signalisation pour indiquer Saint-Adolphe, un peu comme vous disiez, là, la demande que vous faisiez à la première question.

4135

L'autre aspect, ça ne relève pas du ministère des Transports et de son projet de le faire. Je comprends que ça ne règle pas votre problème, là, mais je vous souhaite... on peut essayer de voir un peu plus, là, consulter mes collègues un peu pour voir qu'est-ce qu'on peut faire. Mais je ne vois pas comment je peux le rattacher au projet à l'étude.

M. BILL DOBSON :

4140

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4145

Ce n'est pas la réponse que vous voulez, mais c'est une réponse que vous avez eue. L'analyse de la commission se poursuit.

M. BILL DOBSON :

4150

Ça fait 30 ans qu'on travaille là-dessus, ça fait que... 35 ans, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

Mais la commission va quand même se pencher, là, de façon plus réfléchie, là, sur...

4155

M. BILL DOBSON :

Ça va être dans 150 ans qu'on va avoir une réponse. Merci.

4160

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas encourageant! Merci. Alors, monsieur Georges Legendre, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Legendre.

4165

M. GEORGES LEGENDRE :

Bonsoir madame Girard.

LA PRÉSIDENTE :

4170

Alors, votre première question?

M. GEORGES LEGENDRE :

4175

J'aimerais ça bénéficier de la deuxième question de monsieur Dobson, toujours sur l'affichage.

LA PRÉSIDENTE :

4180

Oui?

M. GEORGES LEGENDRE :

Puis après ça, j'en ai deux autres.

4185

LA PRÉSIDENTE :

Hi! Là, j'ai répondu...

4190

M. GEORGES LEGENDRE :

Comme il n'en avait seulement qu'une.

LA PRÉSIDENTE :

4195

... j'ai répondu à monsieur Dobson.

M. GEORGES LEGENDRE :

4200

Bien, ce n'est pas une question, je ne poserai pas une question, mais je vais faire un commentaire.

LA PRÉSIDENTE :

4205

Non, vous ne pouvez pas, dans un mois vous pourrez.

M. GEORGES LEGENDRE :

4210

Une motion de félicitation d'abord...

LA PRÉSIDENTE :

Hi!

M. GEORGES LEGENDRE :

4215

... au ministère des Transports qui a réussi, et la municipalité également, à satisfaire beaucoup de nos observations puis de nos recommandations qu'on a définies, qu'on a annoncées, là, en date... dans tout le débat qu'on a eu jusqu'à maintenant et particulièrement le 14 février dernier.

4220

Beaucoup de choses, beaucoup de choses, et puis je pense que le ministère des Transports devrait manifester un petit peu d'ouverture pour signaler aux autorités supérieures le problème qui existe actuellement, ce qui permettrait pour les cinq prochaines années d'avoir une indication à la fin du kilomètre 60 pour indiquer : Saint-Adolphe.

4225

Ce qui veut dire qu'à ce moment-là les touristes ne seraient pas embêtés pour se rendre à Saint-Adolphe pour le Camping Stoneham, pour le centre de villégiature de monsieur Dobson, mon auberge et ça serait bénéfique pour beaucoup de monde. Parce que nos clients à nous autres, ils se ramassent à Tewkesbury aussi.

4230

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Bergeron?

4235

M. GEORGES LEGENDRE :

Puis ça fait huit ans, neuf ans que je suis dans l'auberge. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4240

... monsieur Legendre, on reçoit votre commentaire, c'est limite que je le prenne, mais monsieur Bergeron, je pense qu'il l'a compris aussi.

M. GEORGES LEGENDRE :

4245

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

4250

Alors, on en revient au projet à l'étude avec votre première question.

M. GEORGES LEGENDRE :

Ma première question.

4255

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

4260

M. GEORGES LEGENDRE :

Ça concerne la sécurité routière encore une fois.

LA PRÉSIDENTE :

4265

Hum hum.

M. GEORGES LEGENDRE :

4270

Je tiens à dire que pour les 164 kilomètres, là, qui séparent Québec de Saguenay, que le projet de quatre voies divisées est pleinement justifié puis je ne dirai pas pourquoi pour l'instant. S'il est justifié dans son ensemble, il est doublement justifié pour le secteur de Stoneham.

LA PRÉSIDENTE :

4275

Monsieur Legendre, je vous demanderais d'arriver avec votre question.

M. GEORGES LEGENDRE :

4280

Oui, j'arrive -- où il y a deux fois plus d'accidents dans le secteur de Stoneham que tout le reste. Alors, les Saguenéens, nous sommes fiers ici à Stoneham...

LA PRÉSIDENTE :

4285 Monsieur Legendre, il faut que je vous arrête parce qu'il y a encore beaucoup de personnes à passer, je sais que vous avez beaucoup de choses à dire, mais vous savez que vous allez pouvoir toutes les dire dans un mois. Alors, commencez votre question par le mot «est-ce que».

4290 **M. GEORGES LEGENDRE :**

Je résume, alors ça concerne toujours la sécurité et ça concerne les accès forestiers.

LA PRÉSIDENTE :

4295

Oui?

M. GEORGES LEGENDRE :

4300

Et hier, on s'est fait dire que les accès qu'il y aurait le long du tracé, 22 accès forestiers.

LA PRÉSIDENTE :

4305

Hum hum.

M. GEORGES LEGENDRE :

On aimerait les connaître, on aimerait que le ministère des Transports... on veut, on demande -- c'est une question, là -- on demande que les 22 accès forestiers soient connus...

4310

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

4315

M. GEORGES LEGENDRE :

... nous soient connus.

LA PRÉSIDENTE :

4320

Monsieur Bergeron, si je comprends bien, c'est les 22 nouveaux accès ou actuels?

M. LUC BERGERON :

4325

Non, je vous ai probablement induit en erreur hier, la majorité des accès forestiers, ils sont déjà existants.

LA PRÉSIDENTE :

4330 Ils sont déjà, O.K.

M. LUC BERGERON :

4335 Donc, avec le quatre voies... -- j'ai effectivement dit que c'était 22 nouveaux...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4340 **M. LUC BERGERON :**

... mais on m'a corrigé en disant que la grande majorité des accès étaient déjà là, donc ce n'est pas des nouveaux.

4345 Il y en aura probablement des nouveaux parce qu'on va négocier avec chacun des propriétaires forestiers pour qu'il y ait un accès. Donc, on ne peut pas vous dire où ils sont parce qu'on va devoir négocier avec les terres du Séminaire, avec Domtar, avec... où ils voudraient avoir leur accès par lot s'il n'y en a pas actuellement. Souvent, avec la route 175 actuelle, il peut y avoir un accès.

4350 Avec la nouvelle route, elle peut être plus haute, à côté, on va devoir négocier peut-être un nouvel accès. On ne pourra pas faire ça tant que le gouvernement ne nous aura pas autorisés à procéder à la réalisation de la route parce qu'à ce moment-ci, on ne parle pas à aucun individu pour le moment.

4355

LA PRÉSIDENTE :

4360 O.K. Mais on comprend que les accès que vous aurez à négocier ce sont des accès que les entreprises en question ou les individus en question vont perdre avec la construction et c'est pour les remplacer, c'est ça qu'on comprend?

M. LUC BERGERON :

4365 Oui, donc les remplacer par un nouvel accès, mais qui est déjà existant sur la 175 qui deviendra...

LA PRÉSIDENTE :

4370 O.K. Mais est-ce qu'on peut voir ceux-là avec la simulation visuelle, est-ce qu'on pourrait voir les fameux accès en question qui vont devoir.... qui pourraient partir si la route était construite, qui pourraient être affectés?

M. LUC BERGERON :

4375 On ne les a pas montrés sur nos cartes et on ne les connaît pas nécessairement comme des accès forestiers pour le moment, là, c'est des accès. Comme je le disais tantôt, on va négocier dans le temps lorsqu'on sera autorisés à procéder à la réalisation du projet avec chaque propriétaire de lot...

4380 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. LUC BERGERON :

4385

... son accès, c'est uniquement à ce moment-là qu'on va le connaître.

LA PRÉSIDENTE :

4390 O.K. Monsieur Legendre... oui, attendez monsieur Legendre, mon collègue aurait une autre question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4395 Monsieur Bergeron, est-ce qu'on peut comprendre que les 22 accès, c'est un chiffre préliminaire? Ça peut être plus, ça peut être moins?

M. LUC BERGERON :

4400 On pense que ça va être 22 parce qu'il y a 22 grands lots forestiers actuellement sur le long du parcours.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4405 O.K. Donc, c'est par rapport aux lots forestiers qui sont là actuellement?

M. LUC BERGERON :

Oui.

4410

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K. Merci.

4415 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Legendre, votre deuxième question?

M. GEORGES LEGENDRE :

4420

Bien, on aura sans doute l'occasion à ce moment-là, quand on remettra notre mémoire, d'insister davantage afin que les accès forestiers soient éliminés de la route à quatre voies dans une assez bonne proportion du tracé proposé de 60 à possiblement 75 kilomètres. Alors, on aura l'occasion de revenir là-dessus...

4425

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre deuxième question?

4430

M. GEORGES LEGENDRE :

... parce qu'on veut vraiment avoir une autoroute dans ce secteur-là pour maximiser davantage la sécurité.

4435

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Votre deuxième question?

M. GEORGES LEGENDRE :

4440

Ma deuxième question, toujours avec un petit préambule de félicitations encore au ministère des Transports qui a su, disons, dans le contexte du projet de satisfaire les revendications des citoyens, beaucoup d'éléments y sont apparus et particulièrement au mont Wright.

4445

Puis je voudrais revenir sur le mont Wright, j'aimerais être capable de poser une question en fonction de la carte du mont Wright et des habitations qui sont voisines, là, dans l'accessibilité qui est prévue pour se rendre au stationnement du mont Wright.

4450

LA PRÉSIDENTE :

Bien, on avait un plus grand zoom, hein, je pense que vous l'aviez aussi ou ça vous convient comme ça... celle-là, monsieur Legendre?

4455

M. GEORGES LEGENDRE :

Oui, avec les propriétés puis le chemin d'accès au stationnement. J'ai appris cet après-midi que le ministère des Transports avait accepté la mise en place d'un tunnel pour permettre à des piétons d'accéder à la forêt ancienne du mont Wright par le boulevard Talbot. Il y a une petite ligne en jaune, là, puis je pense que c'est ça que ça veut dire.

4460

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4465

M. GEORGES LEGENDRE :

Hein.

4470

LA PRÉSIDENTE :

On le voyait mieux sur l'autre...

M. GEORGES LEGENDRE :

4475

J'ai bien compris ça, hein?

LA PRÉSIDENTE :

4480

Oui.

M. GEORGES LEGENDRE :

4485

Et l'accessibilité au stationnement se fait en arrière de l'autoroute par une desserte qui est en orange, je pense et qui passe à travers une bonne dizaine de propriétés qui seront expropriées.

4490

Le ministère des Transports peut-il -- peut-il, belle question, c'est la question, là, qui s'en vient -- le ministère des Transports peut-il envisager la possibilité de donner l'accessibilité et la visibilité du mont Wright par l'intermédiaire du tunnel qui est projeté allant du boulevard Talbot vers la forêt ancienne du mont Wright de façon à éliminer la desserte jusqu'au stationnement?

4495

Il y a sûrement moyen d'y arriver, ce qui permettrait, je pense, ce qui permettrait à une bonne dizaine de propriétés, une bonne dizaine de propriétés qui seraient sauvées et qui représentent un chiffre astronomique de 2 à 3 M \$ d'expropriation et qui seraient protégées, je crois -- en plus des résidences qui sont en blanc puis en jaune, dans le bas -- et qui seraient protégées par un mur de protection antibruit qui est en bleu, là, qui est en bleu.

LA PRÉSIDENTE :

4500

Est-ce que...

M. GEORGES LEGENDRE :

4505

Alors là, à ce moment-là, ça amènerait pour les citoyens des rues de la Randonnée, de la Découverte, une tranquillité, pas une tranquillité sonore... bien peut-être oui, avec le mur antibruit,

peut-être ça serait intéressant, une tranquillité de voisinage de gens qui ont tendance à aller à la forêt ancienne du mont Wright.

4510 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, juste pour bien vous comprendre, ce serait d'éliminer cette section-là pour utiliser plutôt ce qui est prévu avec un petit tunnel piétonnier, mais que ça devienne plutôt cet endroit-là qui soit l'accès au stationnement pour les automobiles?

4515

M. GEORGES LEGENDRE :

Bien, l'accès au stationnement, oui possiblement...

4520 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

4525 **M. GEORGES LEGENDRE :**

... si le stationnement demeure à peu près ce qu'il est là ou bien encore peut-être que le stationnement pourrait être construit autrement.

4530 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. GEORGES LEGENDRE :

4535

En d'autres termes, le Ministère pourrait peut-être déplacer un peu la section de l'autoroute...

LA PRÉSIDENTE :

4540

O.K.

M. GEORGES LEGENDRE :

4545

... -- je dis toujours «l'autoroute» parce que c'est ça qu'on veut -- de déplacer ça de façon à ce que le stationnement pourrait peut-être être reconstruit entre le boulevard Talbot, là, la 175 actuelle et la route à quatre voies divisées.

LA PRÉSIDENTE :

4550

O.K.

M. GEORGES LEGENDRE :

4555 Et avec un tunnel permettant aux piétons de passer, et aussi il faudrait... j'imagine à ce moment-là que le tunnel devrait être assez imposant pour permettre à la municipalité de faire des travaux du côté de la forêt ancienne, ça demanderait une certaine accessibilité là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

4560 Monsieur Bergeron, autrement dit, cette section-là, là, qui est juste en bas qu'on voit, là, où il y a plusieurs résidences qui seraient affectées, cette section-là elle sert presque strictement à avoir accès au stationnement. Est-ce qu'effectivement il n'aurait pas été envisageable, étant donné qu'il y a déjà un tunnel de prévu... un tunnel piétonnier, de déplacer le stationnement de
4565 l'autre côté de la route envisagée près de la 175 et donc, d'éviter peut-être les impacts sur toutes ces résidences-là?

M. LUC BERGERON :

4570 Bon, il faut comprendre que la voie d'accès ici, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4575

M. LUC BERGERON :

... ce n'est pas uniquement pour donner accès au stationnement, c'est pour donner accès à l'avenue de la Touraine, l'avenue de la Randonnée. Donc il faut comprendre qu'en tout cas au
4580 moins jusqu'ici, là, il faut maintenir cet accès-là.

LA PRÉSIDENTE :

Au moins...?

4585

M. LUC BERGERON :

Au moins jusqu'ici, au moins jusqu'au chemin de la Randonnée, il faut maintenir cet accès-là.

4590

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

4595

M. GEORGES LEGENDRE :

Je comprends que ça prend un accès là.

M. LUC BERGERON :

4600

Bon, deuxièmement...

LA PRÉSIDENTE :

4605

Attendez, monsieur Legendre.

M. LUC BERGERON :

4610

... c'est une bonne idée, là, mais techniquement ce n'est presque pas possible parce que l'automobile qui est sur la 175, un piéton... le tunnel qu'on va faire passer, le tunnel sous le quatre voies séparées, un piéton ça peut descendre des marches, ça peut descendre, mais une automobile ça ne descend pas des marches. L'automobile qui est sur la 175, il faut qu'elle prenne un tunnel sur la route 175 qui est tout juste à côté. Bien, je ne peux pas faire piquer du nez une automobile puis lui faire prendre un tunnel, puis la faire...

4615

LA PRÉSIDENTE :

4620

Non non, monsieur Bergeron, on comprend que le tunnel il reste piétonnier. Ce que suggère monsieur Legendre, c'est de prendre le stationnement du mont Wright et de le déplacer, autrement dit, entre la 175 et le tracé prévu pour le projet.

4625

Et donc, les gens autrement dit ont accès au stationnement du mont Wright par la 175 actuelle et, après ça, prennent le passage piétonnier pour aller à l'intérieur. C'est la suggestion de monsieur Legendre, est-ce que ça avait été envisagé?

M. LUC BERGERON :

4630

Ça n'a pas été envisagé, mais on va en discuter publiquement, là. Vous avez ici la limite d'emprise.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4635

M. LUC BERGERON :

Donc, si je veux installer un stationnement pour quelques automobiles, donc possiblement la grandeur d'ici, là, ça m'obligerait à tasser les quatre voies vers l'est pour que je sois capable d'implanter un stationnement à la limite de l'emprise, je ne peux pas la mettre sur la

4640 175. Donc, vous comprendrez que faire ça, ça va nous obliger donc à déplacer les voies qui sont déjà là où on a essayé de protéger le mont Wright au maximum.

Si je déplace les chaussées vers l'est, vous allez voir tout de suite que ce qu'on veut sauver comme expropriation, on va se rattraper en déplaçant les chaussées vers ici.

4645

On va donc rapprocher les chaussées de ces propriétés-ci où il y avait des problématiques de bruit, ça va mettre encore plus d'emphasis sur le mur. Donc, possiblement qu'il serait possible qu'en mettant le stationnement de ce côté-ci, on va peut-être sauver quelques expropriations, mais on va remplir la situation de ces gens ici et on va avoir une problématique d'implantation d'une série d'automobiles le long de la 175.

4650

Je ne dis pas que ce n'est pas possible, mais vous allez comprendre que ça a de l'impact sur les expropriations, ça a de l'impact sur le parc, puis en même temps ici, là, il y a un petit rond bleu, là, qui est un site patrimonial, un site donc culturel qui est les ruines du mont Wright, vous voyez que la limite d'emprise est ici. Dès que je continue à me tasser, je vais tomber dans les ruines, là, on va être obligés de détruire les ruines.

4655

LA PRÉSIDENTE :

4660

Alors, je vous demanderais, s'il vous plaît, un peu de silence.

M. GEORGES LEGENDRE :

4665

Les ruines, je suis pour les protéger, mais les ruines pourraient tomber dans la ligne d'emprise du ministère des Transports, puis je pense que ça ne les détruirait pas, d'une part.

4670

D'autre part, le stationnement, là, le long de la 175 évidemment, il changerait d'orientation, là, ça ne demande pas une distance énorme pour être capable de faire un stationnement qui serait approprié. Et il n'y a pas de déboisement à faire là parce que c'est déjà tout déboisé ou encore c'est des feuillus intolérants qui sont là et... c'est ça.

4675

Et puis après ça, je vais revenir de l'autre côté, là, du côté de... pour donner des services, là, à la population en arrière, là, en termes d'accès, là. Évidemment, à ce moment-là la petite route d'accès, ce n'est pas obligatoire qu'elle soit située comme elle est située présentement. Elle est située présentement comme ça, c'était pour accéder principalement au stationnement, mais elle pourrait être déplacée un peu plus vers l'est, comprenez-vous?

4680

Alors là, évidemment peut-être qu'il n'y a pas lieu de sauver 10 propriétés, mais peut-être six, sept, je ne sais pas, moi. Je pense que ça vaudrait la peine d'examiner sérieusement cette idée et cela permettrait aussi, je pense, puis on nous l'avait déjà dit, que ça donnerait au mont Wright une visibilité beaucoup meilleure vu de l'intérieur de la municipalité, vu du village de Stoneham.

4685 L'accessibilité serait... l'accueil serait accru, puis ça permettrait aussi évidemment à la
municipalité peut-être de construire à côté du stationnement, plus tard, un petit kiosque
d'information, un petit kiosque d'accueil. Ça serait extraordinaire avec une belle passerelle, là,
qui permettrait aux piétons de passer dans la forêt ancienne.

4690 Si jamais la municipalité a besoin aussi d'une accessibilité pour faire des travaux,
évidemment il y a peut-être possibilité, par l'intermédiaire en arrière du côté est, là, d'avoir un
accès, je pense que ce n'est pas impossible.

LA PRÉSIDENTE :

4695 Donc, on comprend...

M. GEORGES LEGENDRE :

4700 Tout en installant une belle clôture qui sépare le mont Wright...

LA PRÉSIDENTE :

4705 Monsieur Legendre, on va attendre, parce que là, on comprend votre suggestion; il y a
une réponse du ministère des Transports. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous voulez
rajouter, monsieur Bergeron?

M. LUC BERGERON :

4710 Bien, on peut le regarder. Maintenant vous comprendrez qu'il y a des impacts qui
n'auront pas été analysés, des impacts sur le mont Wright, des impacts sur le type
d'expropriations, le bruit.

4715 On ne sera pas en mesure de répondre aux impacts du bruit si on déplace la chaussée ici
de 20 mètres ou 30 mètres puis qu'on les rapproche ici. Bien, on n'a pas de données, là, on ne
peut pas vous dire si c'est viable pour ces propriétés ici, qu'est-ce qu'on va sauver comme
expropriations, il faut le regarder. On va le regarder.

M. GEORGES LEGENDRE :

4720 Il y a sûrement des avantages pour les clients, pour les citoyens en arrière. C'est sûr
que...

LA PRÉSIDENTE :

4725 Attendez, monsieur Legendre, attendez. Attendez un petit peu, il y a mon collègue qui
voulait poser une question, parce qu'on ne discutera pas de l'ensemble, là. Vous avez fait une
suggestion, le ministère des Transports dit qu'il va la regarder. On n'a pas fini les audiences,

pour le moment on va laisser ça comme ça, mais mon collègue aurait une question peut-être pour le ministère des Transports là-dessus.

4730

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Bergeron, dans l'examen que vous allez faire de cette proposition-là, est-ce que c'est possible de regarder le fait que la route actuelle, qui va être éventuellement locale qui est à trois voies, je pense, à certains endroits, est-ce qu'il est possible, sans déplacer le tracé actuel, d'utiliser le trois voies comme surface pour justement faire un stationnement, par exemple, qui ne serait peut-être pas à ce moment-là un stationnement perpendiculaire...

4735

M. LUC BERGERON :

4740

Je vous arrête tout de suite...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4745

Oui, allez-y.

M. LUC BERGERON :

... la route 175 à cet endroit-là a deux voies.

4750

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

A juste deux voies, donc il n'y a pas moyen...

4755

M. LUC BERGERON :

Le trois voies commence au kilomètre 67 et là, on est au kilomètre 63. Donc, le trois voies commence uniquement au kilomètre 67 vers 75, alors que de 60 à 67, on est uniquement à deux voies. Donc cette proposition n'est pas...

4760

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Bon. À ce moment-là, est-ce que c'est possible de prendre le deux voies actuel, de l'élargir pour faire un stationnement et non pas un stationnement à 90 degrés, là, comme standard mais un stationnement parallèle? Est-ce que ça, ça peut se faire, en bordure, par exemple, de la voie? D'abord, il faudrait savoir aussi combien de places qui sont nécessaires pour le parc et peut-être d'examiner cette possibilité-là aussi dans votre analyse.

4765

M. LUC BERGERON :

4770

On peut le regarder.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

4775 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4780 Autrement dit, peut-être d'évaluer l'opportunité de la suggestion faite par monsieur Legendre sans qu'il y ait déplacement du tracé actuel de l'autoroute. Ça va?

M. LUC BERGERON :

4785 La crainte qu'on aurait par contre, à ce moment-ci, là, intuitivement, là, c'est qu'en mettant une série d'automobiles -- je vais vous dire, là, on gère, par exemple, Baie-Sainte-Catherine, la traverse Tadoussac, là, ce que vous nous proposez c'est ce qu'on a, là -- donc, une série d'automobiles qui stationnement à angle, par exemple, le long de la route, ce que ça fait, là, un beau dimanche d'après-midi, là, c'est qu'il y a plein de monde qui circule entre... il va y avoir plein de monde qui va circuler entre l'ouest du parc et l'est du parc dans le milieu du chemin, là, parce que les automobiles sont là.

4790 Donc, votre suggestion dans le chemin, avec la caisse de bière puis le pique-nique puis le thermos de pique-nique, tout ça circule dans le chemin, là, puis comme on sait que la ligne droite c'est la plus courte distance entre deux points, c'est que les gens...

4795

M. GEORGES LEGENDRE :

Ça depend...

4800 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Legendre...

M. LUC BERGERON :

4805

... les gens ne se *bâdrent* pas d'utiliser... parce qu'à Baie-Sainte-Catherine, on a fait des voies pour piétons, les gens ne l'utilisent pas. Donc, ils passent à travers la voie... je comprends qu'il va y avoir moins de monde sur la 175 lorsque ça, ce sera construit. C'est pour ça que je dis qu'on va le regarder.

4810

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

4815 **M. LUC BERGERON :**

Il y a peut-être moyen d'un aménagement qui nous permettrait d'atteindre notre objectif et de sécurité routière et si on peut sauver... monsieur Legendre a raison, si on peut sauver deux, trois, quatre expropriations, on pourrait le regarder.

4820

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4825

M. LUC BERGERON :

Il faudrait regarder, là, le compromis qu'on pourrait faire entre les expropriations et la sécurité qu'on pourrait peut-être... on va le regarder.

4830

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, merci monsieur Legendre.

M. GEORGES LEGENDRE :

4835

Merci madame Girard.

LA PRÉSIDENTE :

4840

Alors, nous allons terminer là-dessus pour ce soir, à 10 h, je pense que tout le monde a eu une bonne journée. Je remercie tous les participants.

Donc, nous allons reprendre demain après-midi à 13 h 30 et je prévois aussi une séance pour demain soir à 19 h. On verra pour la suite.

4845

Naturellement, on va continuer d'appeler les gens dans l'ordre de leur inscription. Alors, je vous remercie infiniment. Bonne soirée.

21 h 57 – FIN DE L'AUDIENCE

4850

Je, soussignée, LINE PERREULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi lors de cette audience, le tout conformément à la loi.

4855

Line Perreault, s.o.